

OBSERVATOIRE

Troisième trimestre 2024

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

SYNTHESE

13 décembre 2024

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au troisième trimestre 2024

CLIENTS RESIDENTIELS : LA CROISSANCE DU NOMBRE DE CLIENTS EN OFFRES DE MARCHÉ D'ÉLECTRICITÉ SE RAPPROCHE DU NIVEAU D'AVANT-CRISE. EN GAZ, LES DYNAMIQUES DE MARCHÉ RESTENT STABLES AVEC UNE BAISSÉ LÉGERE ET CONTINUE DES PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS HISTORIQUES.

En électricité, le nombre de sites en offres de marché augmente significativement avec 302 000 sites supplémentaires en offre de marché entre le 30 juin 2024 et le 30 septembre 2024 (contre 169 000 sites supplémentaires en offre de marché au T2 2024). En gaz naturel, Au 30 septembre 2024, près de 45 % des consommateurs résidentiels de gaz naturel ont souscrit un contrat chez un fournisseur alternatif, en hausse de 0,3% par rapport au trimestre précédent.

Bilan du troisième trimestre 2024

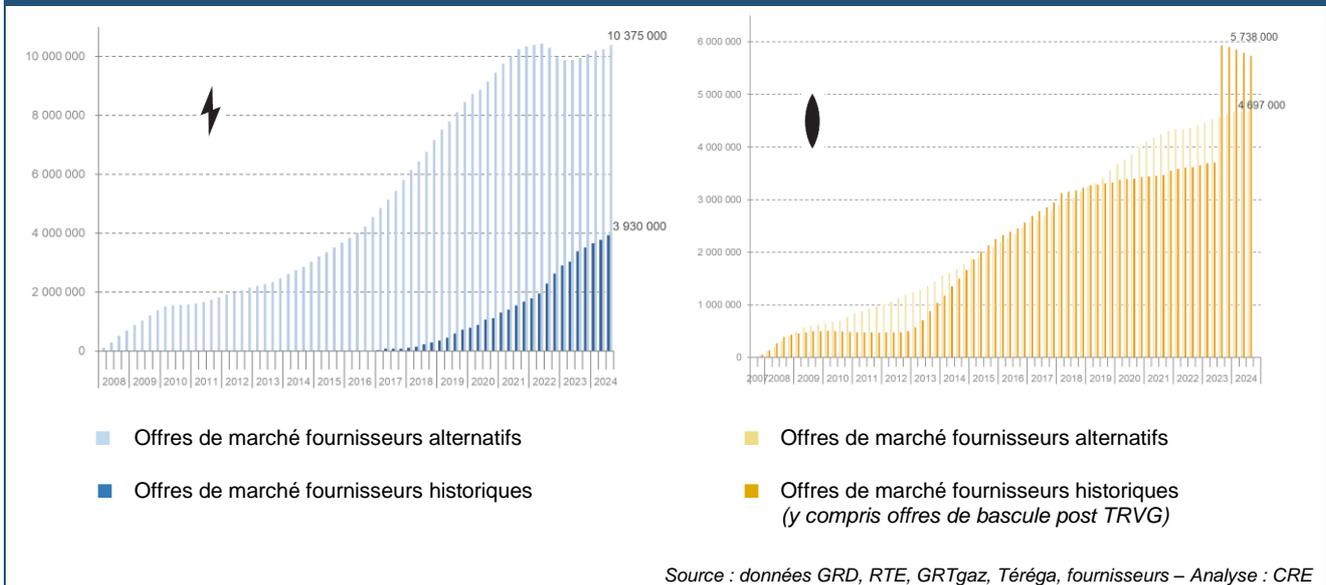
En électricité, 14,3 millions de sites résidentiels sur un total de 34,7 millions (soit environ 41 %) sont en offre de marché au 30 septembre 2024, cela représente 302 000 clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché par rapport au 30 juin 2024. Cette croissance, plus soutenue que le trimestre précédent, est portée à la fois par les fournisseurs historiques avec 161 000 nouveaux clients et par les fournisseurs alternatifs qui gagnent 141 000 nouveaux sites résidentiels (presque 3 fois plus qu'au trimestre précédent). Avec une diminution de 193 000 sites pour atteindre un total de 20,4 millions, la baisse du nombre de clients aux tarifs réglementés de l'électricité (TRVE) est stable par rapport au trimestre précédent.

Le taux de switch s'établit à 2,6% au troisième trimestre, le plus haut niveau depuis le T3 2022 indiquant une plus grande mobilité des consommateurs résidentiels sans toutefois retrouver les niveaux d'avant crise qui étaient supérieurs à 3,4%.

En gaz naturel, entre le 30 juin 2024 et le 30 septembre 2024, les fournisseurs alternatifs ont gagné 17 000 sites (contre 8 000 sites au deuxième trimestre 2024), pour un total de 4 697 000 sites. Les fournisseurs historiques ont perdu 58 000 clients au troisième trimestre 2024 contre une perte de 61 000 clients au deuxième trimestre 2024.

Le taux de switch des consommateurs en gaz atteint 2,9% ce trimestre, ce qui reste inférieur aux niveaux d'avant-crise de 4% environ,

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



CLIENTS NON RESIDENTIELS : EN ELECTRICITE LA CROISSANCE DES OFFRES DE MARCHÉ CONTINUE MAIS RALENTIT. EN GAZ, LES PARTS DE MARCHÉS RESTENT STABLES

Bilan du troisième trimestre 2024

En électricité, 3,67 millions de sites sur un total de 5,32 millions sont en offre de marché au 30 septembre 2024 (soit 69 %), une augmentation nette de 20 000 sites par rapport au trimestre précédent mais à un rythme moindre que les trimestres précédents (+35 000 et +22 000 respectivement aux T2 et T1 2024). A l'instar des trimestres précédents, cette hausse est principalement liée aux fournisseurs alternatifs (+16 000 sites) tandis que les fournisseurs historiques gagnent 4 000 sites.

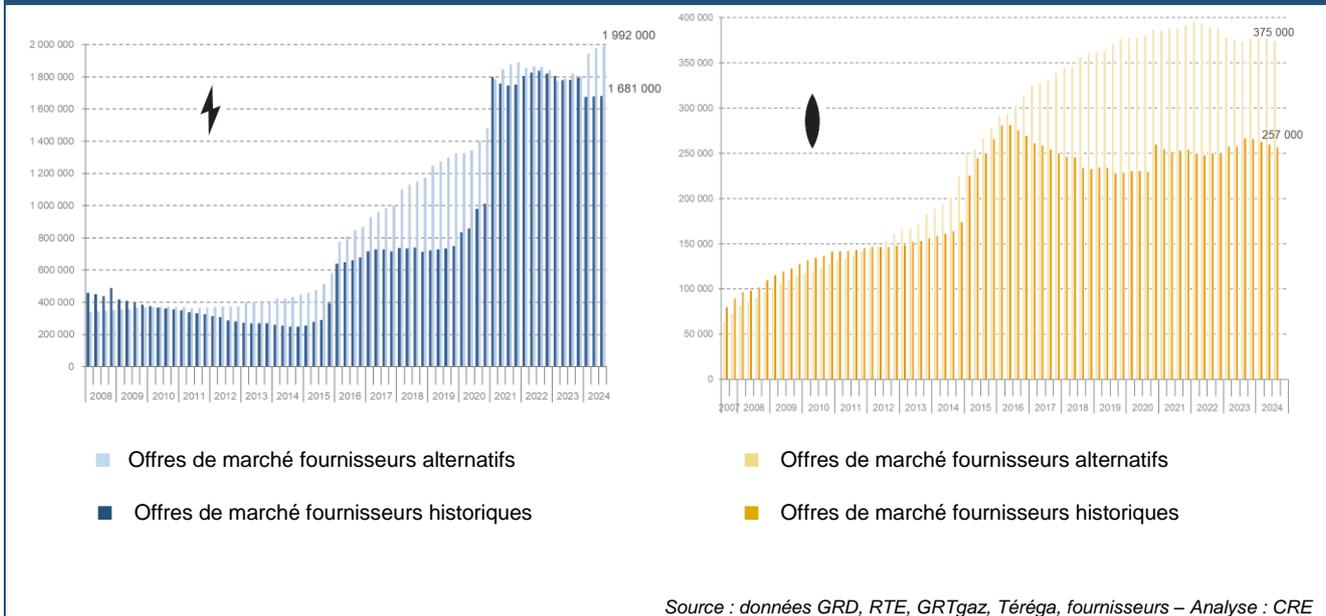
1 645 000 sites non résidentiels sont aux TRVE au 30 septembre 2024, en baisse de 10 000 par rapport au trimestre précédent.

Contrairement au marché des résidentiels, les professionnels changent peu de fournisseur au cours du troisième trimestre, le taux de switch s'établit ainsi à 1,3%, en ligne avec les niveaux d'avant-crise.

En gaz naturel, l'ensemble des sites sont désormais en offre de marché. La répartition des sites entre fournisseurs alternatifs et fournisseurs historiques reste très stable. Au 30 septembre 2024, les fournisseurs alternatifs ont une part de marché de 59 % en nombre de sites non résidentiels et de 73 % en consommation annuelle.

Le taux de switch en gaz remonte à 2,7% ce trimestre mais reste loin des niveaux récents pour un troisième trimestre (3,6% au T3 2023 et 5,9% au T3 2022).

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES NON RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



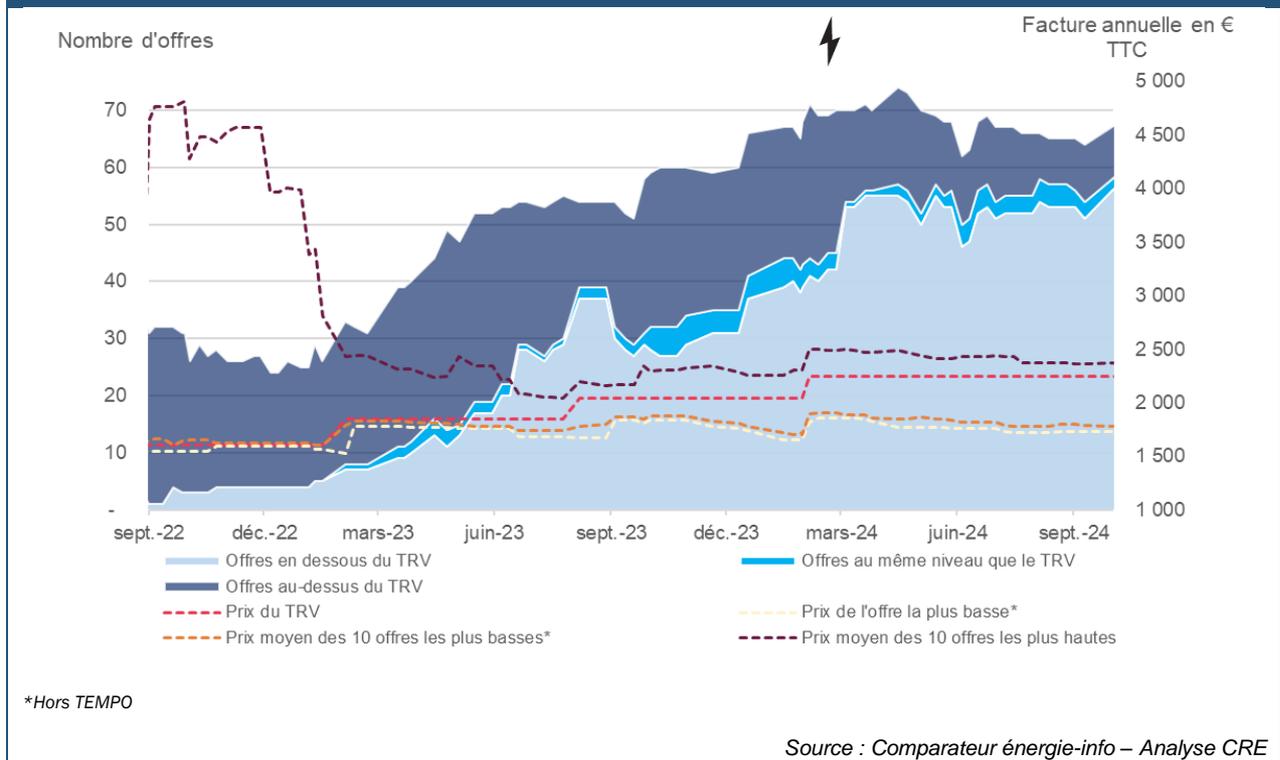
COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHÉ PAR RAPPORT AUX OFFRES AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ ET AU PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ AU 30 SEPTEMBRE 2024

Sur le marché de l'électricité :

La crise de l'énergie a entraîné un ralentissement de l'activité des fournisseurs qui s'est en partie traduit par une diminution du nombre d'offres disponibles à la souscription. Avec la baisse des prix sur le marché de gros, ce nombre est reparti à la hausse à partir du début de l'année 2023 avec, par exemple, pour les offres en Heures Pleines/Heures Creuses, un maximum atteint fin avril 2024 à 74, qui a ensuite légèrement diminué pour se stabiliser autour de 65 offres. Le nombre moyen d'offres dont les niveaux de prix sont en dessous des niveaux du TRVE est resté stable entre le second trimestre 2024 et le troisième (52 offres).

En septembre, le prix moyen des 10 offres les moins chères (hors offre Tempo) à Paris pour un client moyen en option Heures Pleines/Heures Creuses à 9 kVA et consommant 8,5 MWh par an est 21% moins élevé que le niveau du TRVE TTC. Ces 10 offres les moins chères sont toutes à prix fixe ; 6 de ces offres garantissent leur prix sur une durée d'un an, 3 sur 2 ans et 1 seule propose un contrat de 3 ans.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL 9KVA HP/HC



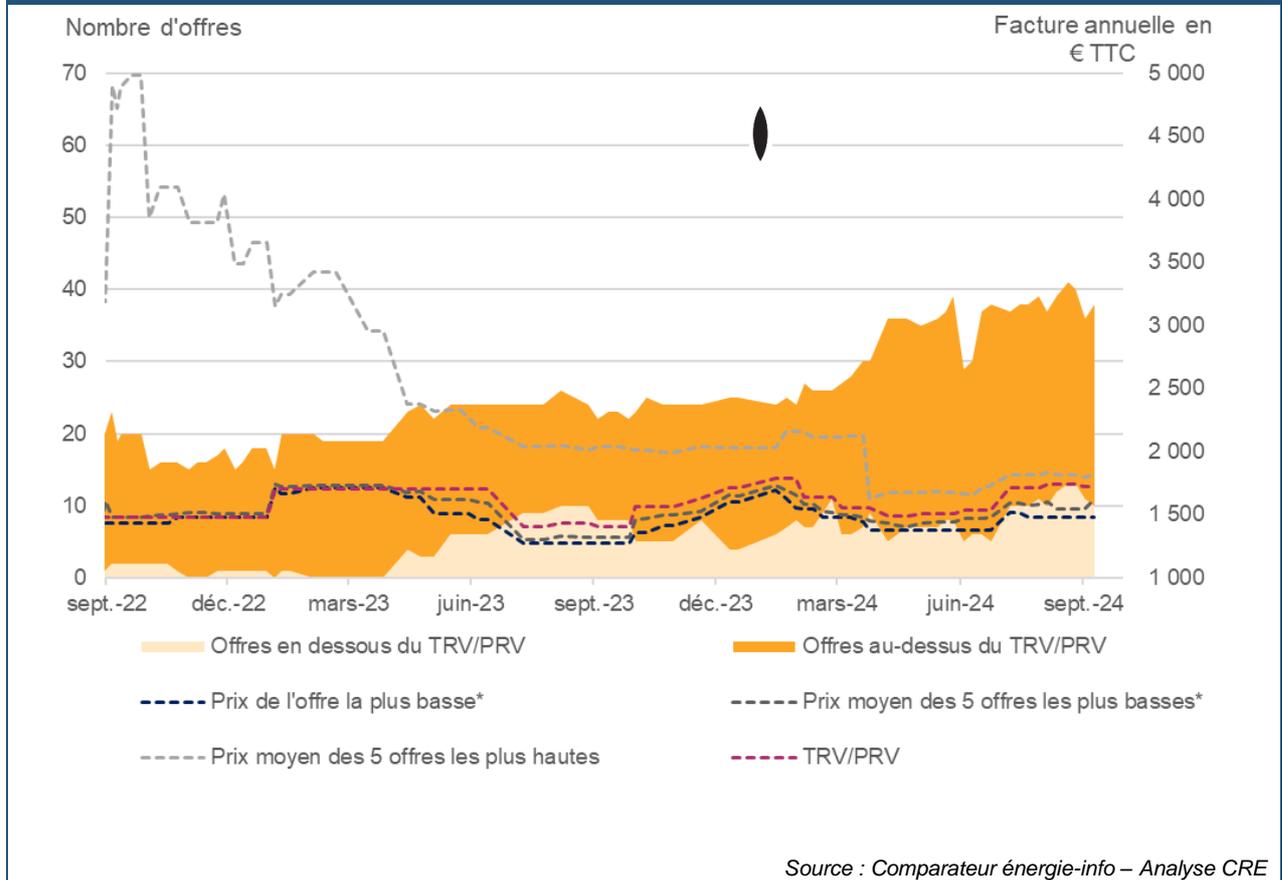
Sur le marché du gaz :

A l'instar du marché de l'électricité, la crise de l'énergie a entraîné une forte diminution du nombre d'offres et de fournisseurs proposant ces offres aux consommateurs résidentiels de gaz naturel. Depuis un an, le nombre d'offres disponibles sur le marché a augmenté progressivement pour atteindre en moyenne 38 offres fin septembre 2024. La part d'offres moins chères que le prix de référence de gaz naturel est en légère augmentation avec 26% des offres contre 13% des offres commercialisées fin juin.

Fin septembre, le prix moyen des 5 offres les moins chères à Paris pour un client chauffage consommant 14 MWh/an est 6% moins élevé que le PRVG (contre 3% fin juin). Parmi ces 5 offres les moins chères, 3 offres sont indexées explicitement sur le prix de référence gaz, et 2 offres proposent une autre indexation sur les prix de marché¹.

¹ Le prix de référence évolue mensuellement et n'est pas directement comparable sur la durée de vie des contrats aux offres à prix fixes.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL CHAUFFAGE – 14 MWH/AN



INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique surveillance.detail@cre.fr est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

SOMMAIRE

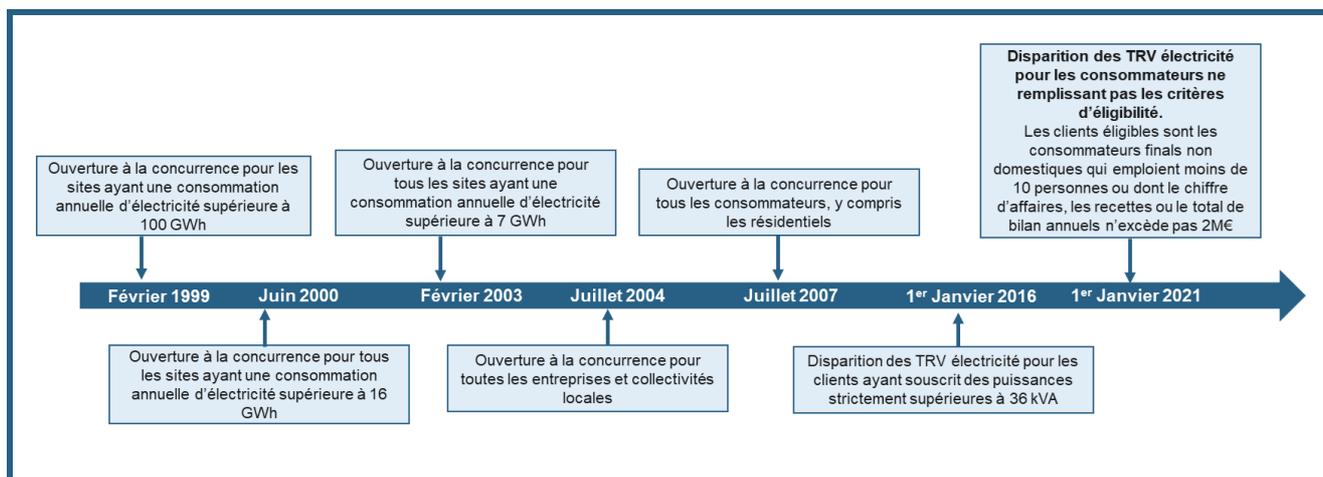
INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ	11
1. INTRODUCTION	11
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	12
3. ÉTAT DES LIEUX	13
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	13
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	14
3.3. PARTS DE MARCHÉ	15
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	17
3.5. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH	18
3.6. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN ÉLECTRICITÉ SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL	19
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE	21
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	21
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS	22
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH)	26
5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ	27
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE	27
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	28
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE	30
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	31
PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ	40
1. INTRODUCTION	40
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	41
3. ÉTAT DES LIEUX	42
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ ... ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	43
3.3. PARTS DE MARCHÉ	44
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	46
3.5. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN GAZ NATUREL SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL	47

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE	49
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ECOULE	49
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ECOULES	50
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	53
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	54
5.1. PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ NATUREL A DESTINATION DES CLIENTS RESIDENTIELS.....	54
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL...	56
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	58
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	59
GLOSSAIRE	64
GLOSSAIRE COMMUN DE L’OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L’ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ	64
GLOSSAIRE PROPRE À L’OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L’ÉLECTRICITÉ	64
GLOSSAIRE PROPRE À L’OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ	65
INDEX DES FIGURES	67
INDEX DES TABLEAUX	69

PARTIE 1 : LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE

1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 30 septembre 2024, 40,7 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 411 TWh de consommation annuelle d'électricité.

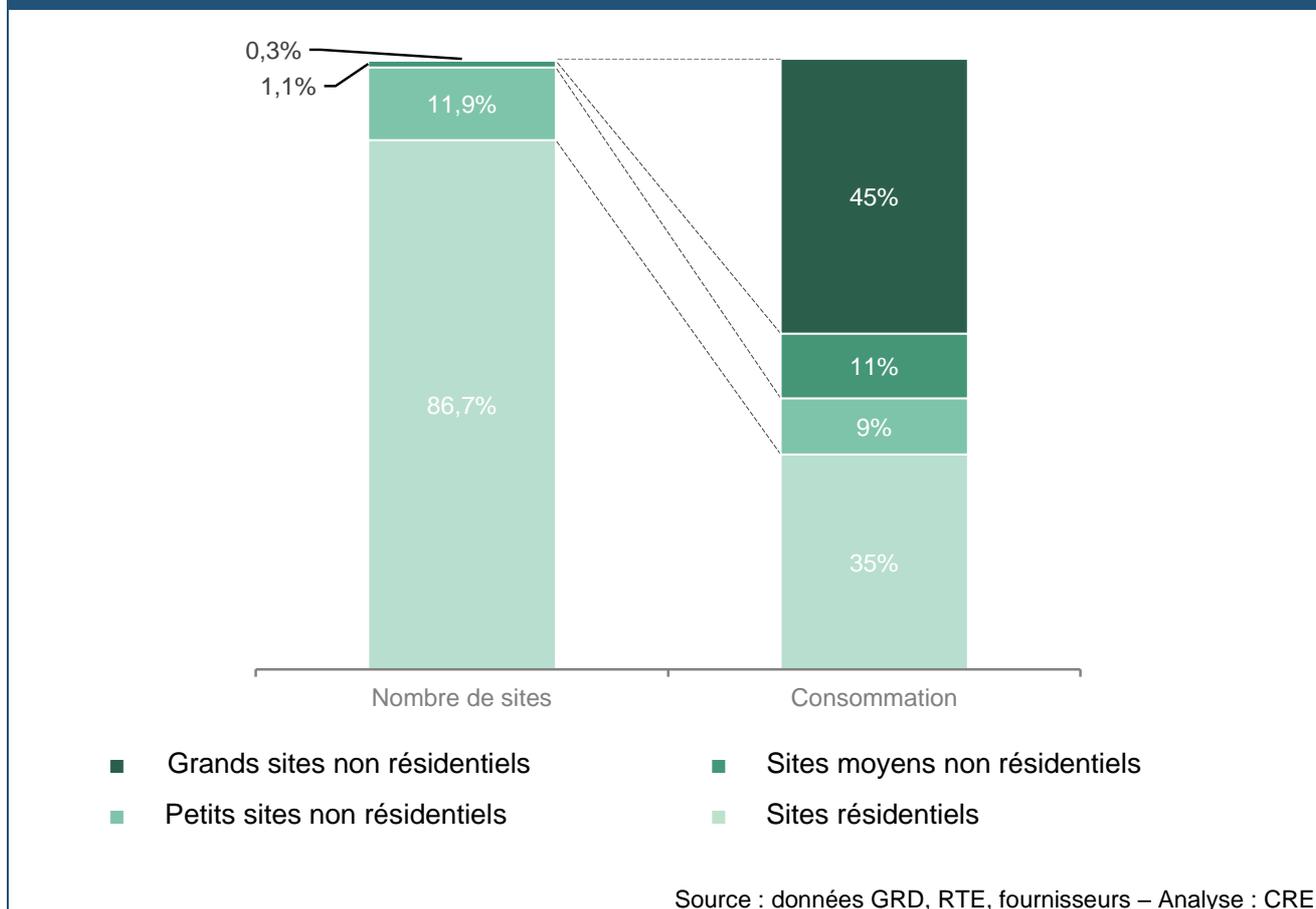
Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda (URM), SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Le marché se divise en quatre segments² :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en HTA. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

² La modification des règles relatives à la reconstitution des flux d'énergies sur les réseaux a engendré la disparition de la catégorie C3, qui regroupait les consommateurs raccordés en HTA et dont la consommation était dite « profilée ». Ces consommateurs ont ainsi été redirigés en majorité sur le segment C2 des consommateurs de puissance supérieure à 36 kVA, en contrat unique et raccordé en HTA ; inclus dans la catégorie « Grands sites non résidentiels ». Ce changement de catégorie est effectif dans les données remontées par les gestionnaires de réseaux depuis novembre 2023. Les catégories de consommateurs de l'observatoire ont été modifiées en conséquence.

3. Etat des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Nombre total de sites	34 696 000	34 587 000	5 318 000	5 308 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	14 305 000	14 003 000	3 673 000	3 653 000
▶ Fournisseurs historiques	3 930 000	3 769 000	1 681 000	1 677 000
▶ Fournisseurs alternatifs	10 375 000	10 234 000	1 992 000	1 976 000
Sites au tarif réglementé	20 391 000	20 584 000	1 645 000	1 655 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	29,9 %	29,6 %	37,5 %	37,2 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

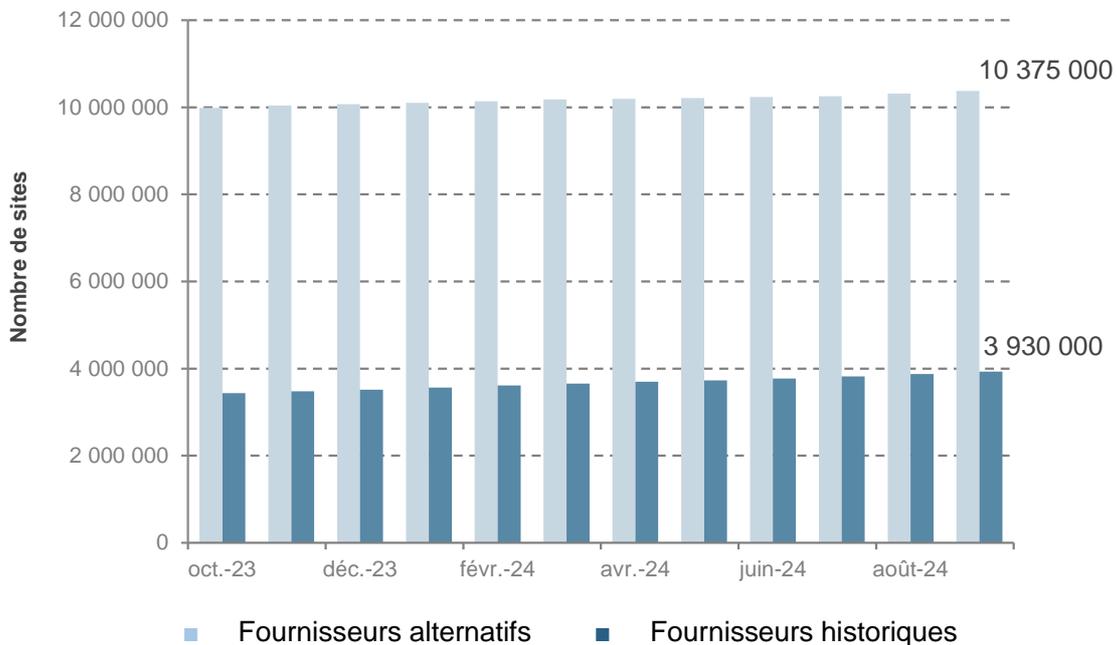
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Consommation totale des sites	142,12 TWh	142,2 TWh	262,14 TWh	263,22 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	53,93 TWh	53,1 TWh	251,22 TWh	252,17 TWh
▶ Fournisseurs historiques	14,63 TWh	14,19 TWh	117,9 TWh	118,03 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	39,3 TWh	38,91 TWh	133,32 TWh	134,14 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	88,19 TWh	89,1 TWh	10,92 TWh	11,05 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	27,7 %	27,4 %	50,9 %	51 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

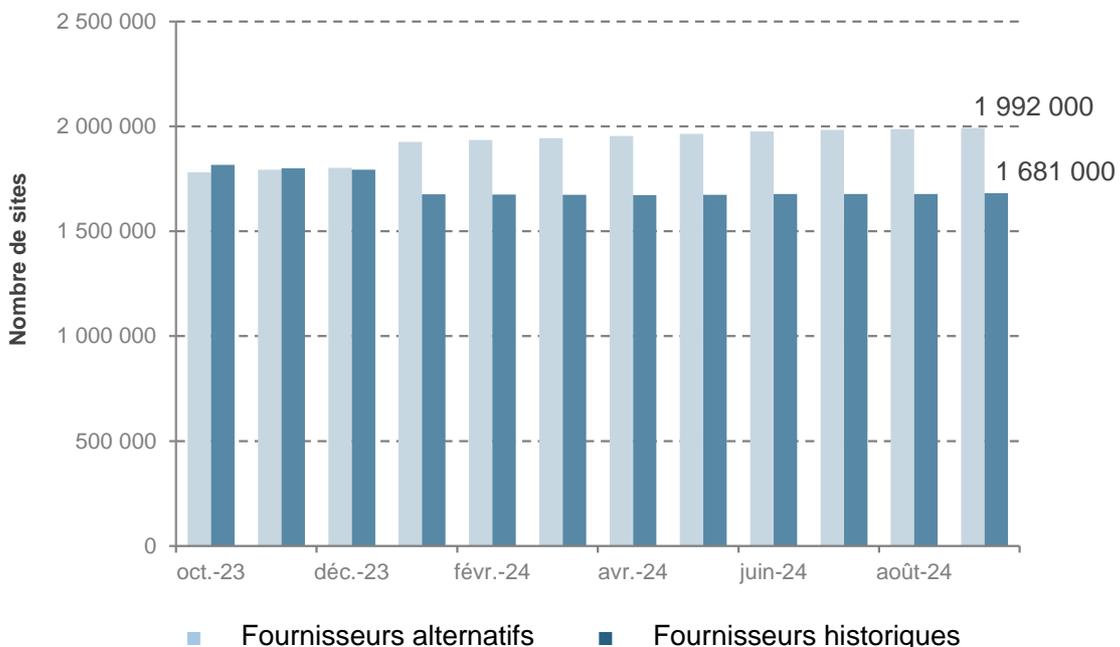
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites **résidentiels** en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 3 : Nombre de sites **non résidentiels** en offre de marché

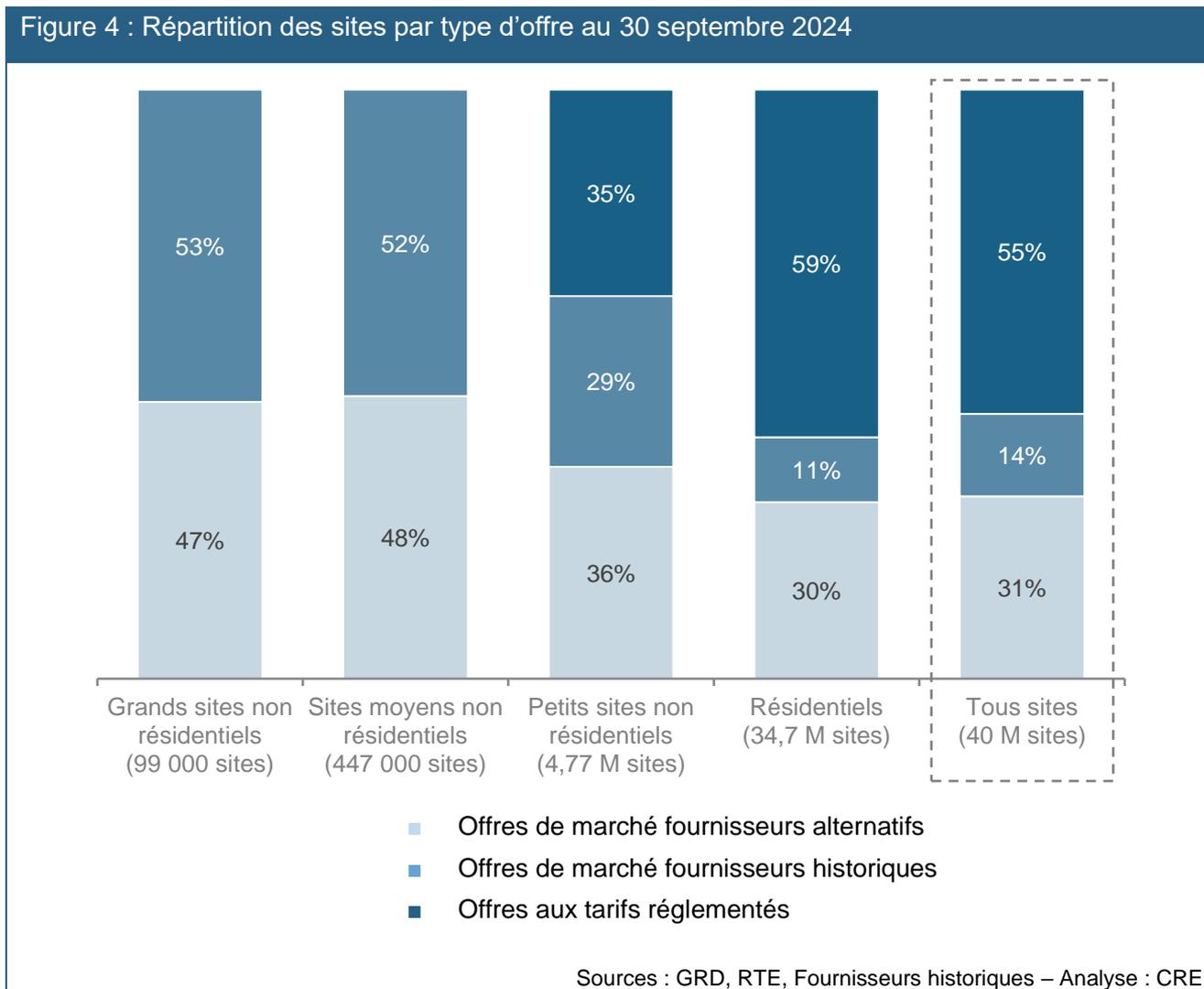


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2024, 17 978 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 12 367 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

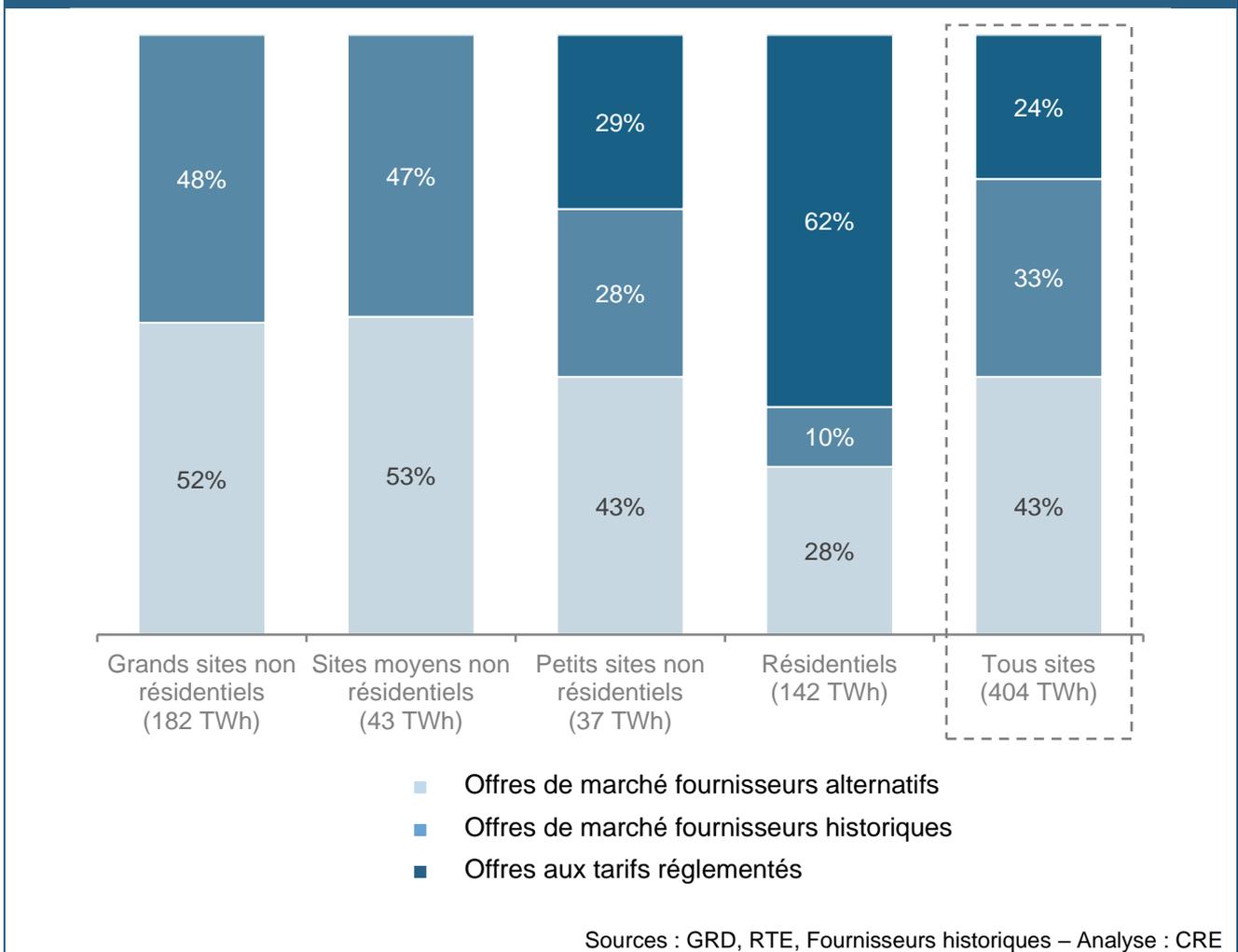
3.3. Parts de marché

Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2024



Au 30 septembre 2024, environ 45% des sites sont en offre de marché, dont 31% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2024

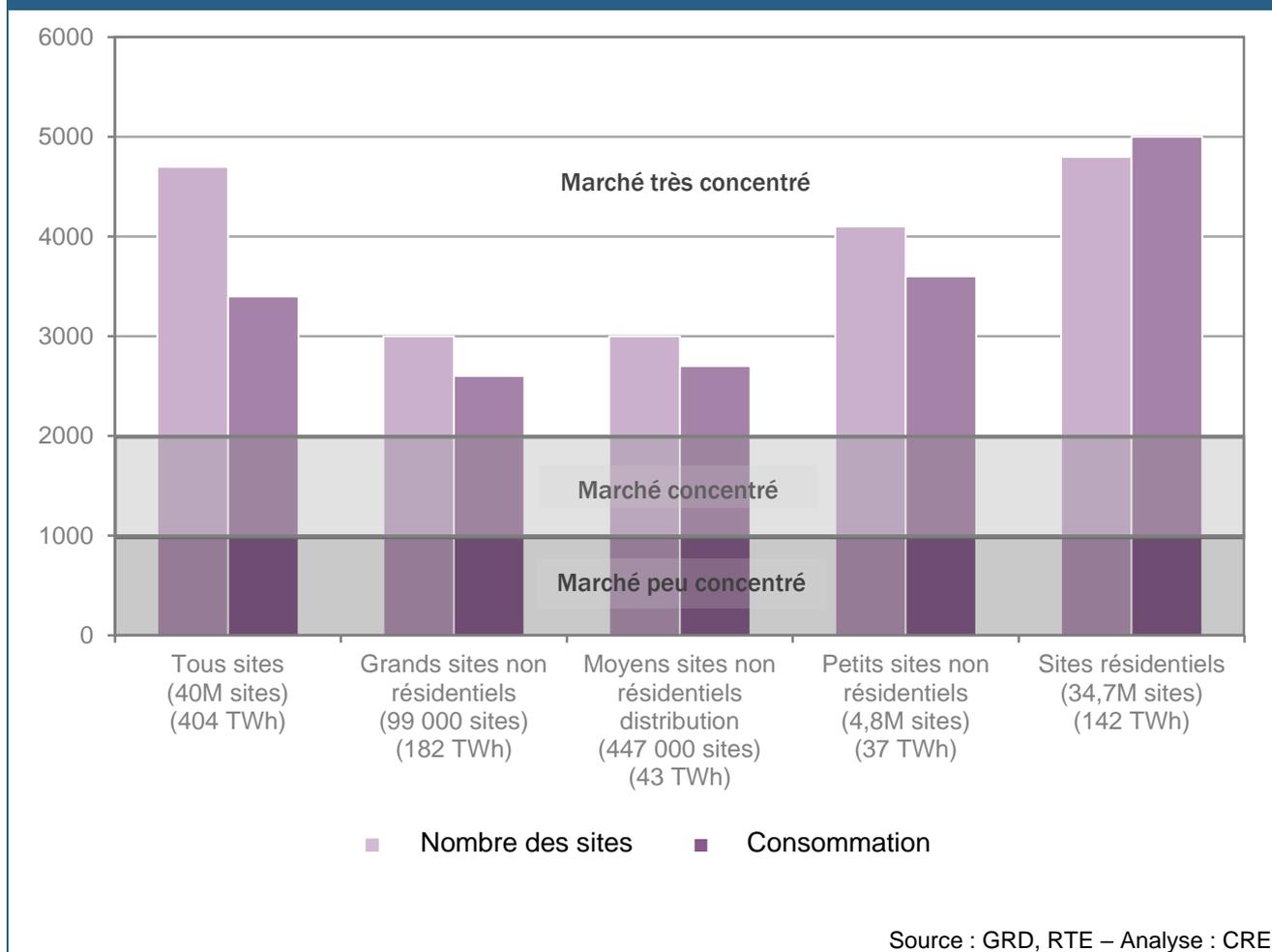


Au 30 septembre 2024, environ 76% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 43% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)³ en nombre de sites et en volume pour les différents segments⁴ du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 septembre 2024.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



³ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

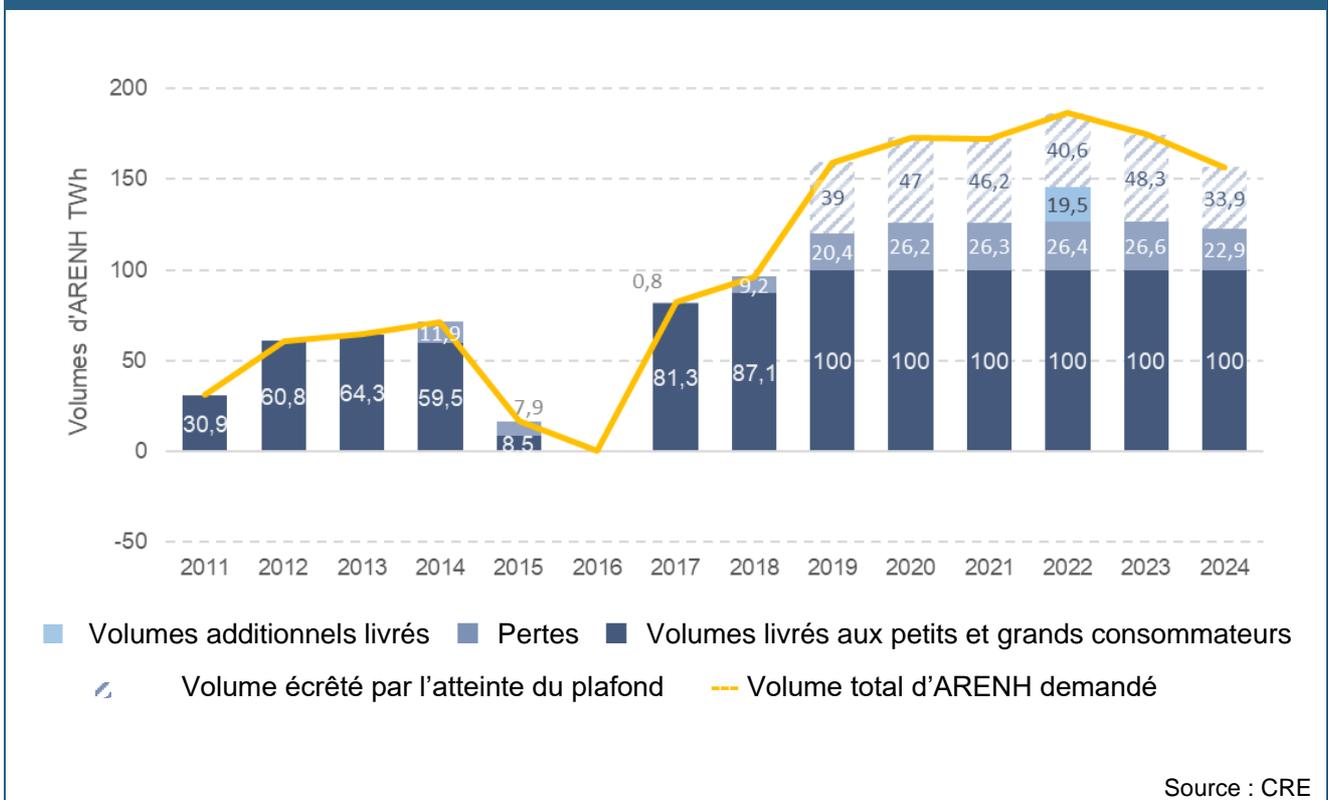
⁴ La modification des règles relatives à la reconstitution des flux d'énergies sur les réseaux a engendré la disparition de la catégorie C3, qui regroupait les consommateurs raccordés en HTA et dont la consommation était dite « profilée ». Ces consommateurs ont ainsi été redirigés en majorité sur le segment C2 des consommateurs de puissance supérieure à 36 kVA, en contrat unique et raccordé en HTA ; inclus dans la catégorie « Grands sites non résidentiels ». Ce changement de catégorie est effectif dans les données remontées par les gestionnaires de réseaux depuis novembre 2023. Les catégories de consommateurs de l'observatoire ont été modifiées en conséquence.

3.5. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur



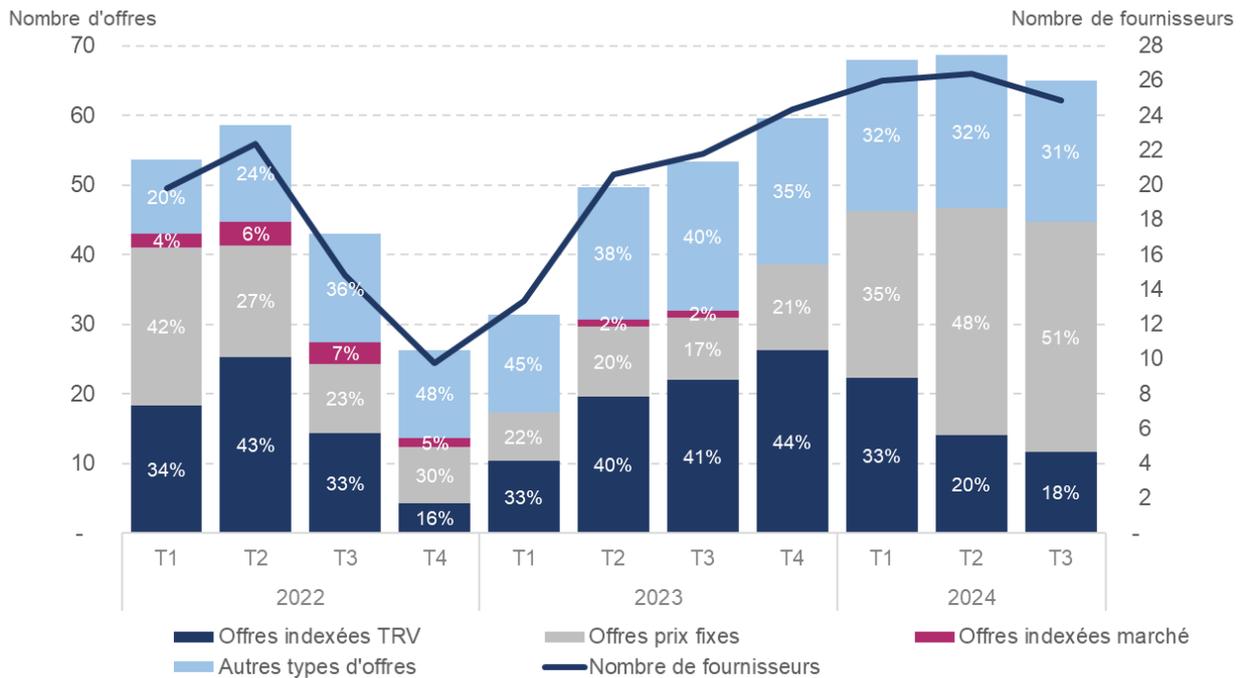
Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (127 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France :

https://www.cre.fr/fileadmin/Edito/Electricite/ARENH/Liste_accords-cadres_20230311.pdf

3.6. Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel

La période de crise a entraîné une diminution du nombre d'offres disponibles pour les nouvelles souscriptions pour les consommateurs résidentiels (T3 2022 à T1 2023). A partir du T2 2023 le nombre d'offres disponibles se rapproche de la situation d'avant crise. Du T4 2022 au T4 2023, les offres indexées TRV sont très présentes sur le marché, portées par le bouclier tarifaire. Avec la fin progressive du bouclier tarifaire et une première hausse des taxes de la facture d'électricité couplée à une forte baisse des prix sur les marchés de gros, le premier trimestre 2024 est marqué par une forte pénétration des offres à prix fixes au détriment des offres indexées sur les TRV. La tendance se poursuit au troisième trimestre où les offres à prix fixe représentent plus de la moitié des nouvelles offres disponibles.

Figure 8 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC



Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe bleu foncé). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.

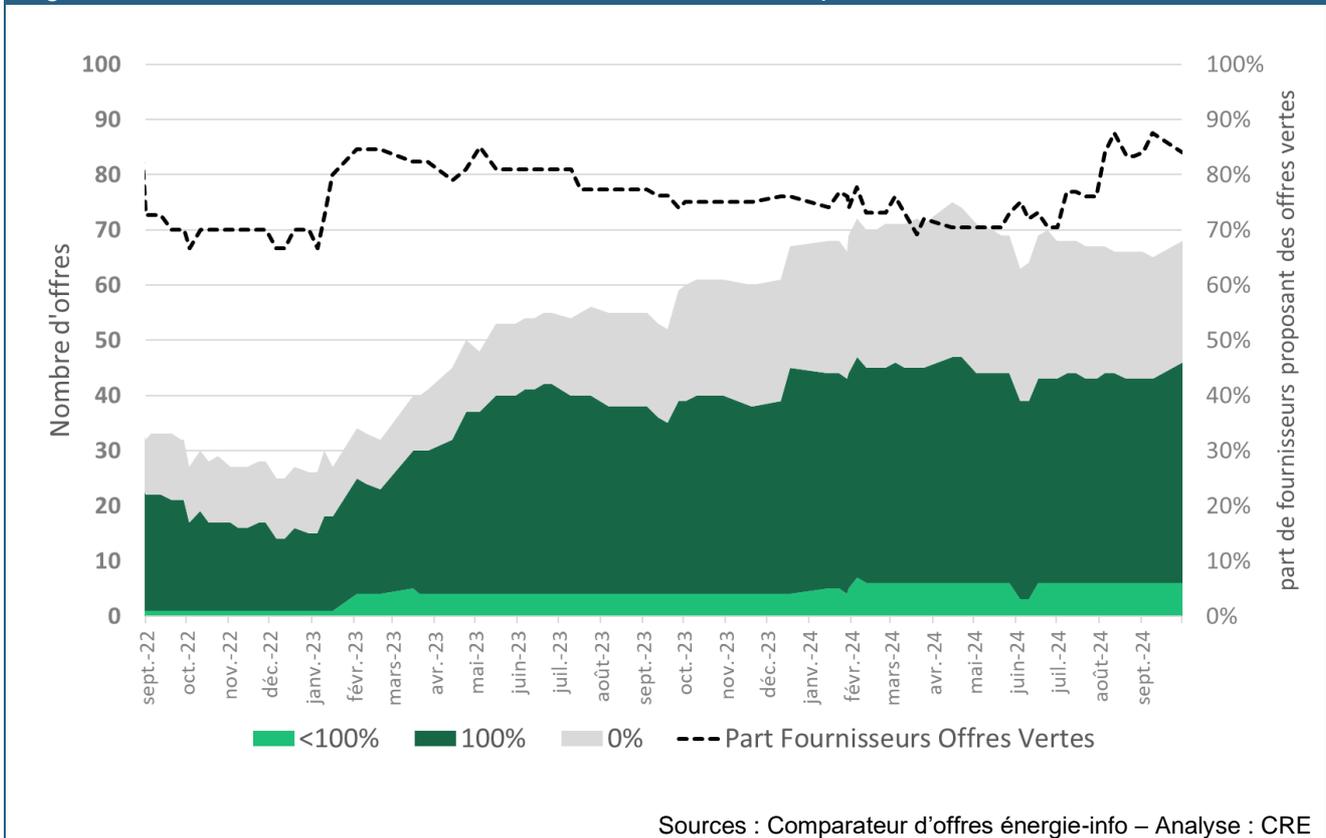
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au cours du troisième trimestre 2024, 25 fournisseurs en moyenne ont proposé 65 offres de fourniture d'électricité différentes, plus de la moitié étaient à prix fixe (51%) et seulement 18 % de ces offres étaient indexées sur le TRV.

La forte augmentation du nombre d'offres sur le comparateur énergies-infos à partir de 2023 a entraîné une hausse du nombre d'offres vertes sur le marché. En part de marché, on constate que la forte hausse en 2023 avait été suivie par une érosion de la part de fournisseurs proposant des offres vertes. A partir du T1 2024,

cette tendance s'inverse pour remonter de 72% à 80% au T3 2024. Cette hausse au dernier trimestre s'explique par une diminution du nombre de fournisseurs proposant des offres sans part verte sur le site du comparateur.

Figure 9 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC



A fin septembre 2024, 43 offres sur 65 étaient couvertes, en partie ou totalement, par des garanties d'origine renouvelable. Plus de 80 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur proposaient alors au moins une offre verte, une part à la hausse par rapport au trimestre dernier où, en moyenne sur le trimestre, seulement 72% des fournisseurs proposaient au moins une offre verte.

4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2024	T2 2024	T3 2024	T2 2024
Ventes brutes totales	1 585 000	1 279 000	125 000	141 000
<i>Dont ventes brutes TRV</i>	<i>301 000</i>	<i>262 000</i>	<i>26 000</i>	<i>22 000</i>
▶ Fournisseurs historiques	757 000	605 000	63 000	65 000
▶ Fournisseurs alternatifs	828 000	674 000	62 000	76 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	52,2 %	52,7 %	49,6 %	53,9 %
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes hors TRV	64,6%	66,3%	61,9%	64,1%

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment **résidentiel**

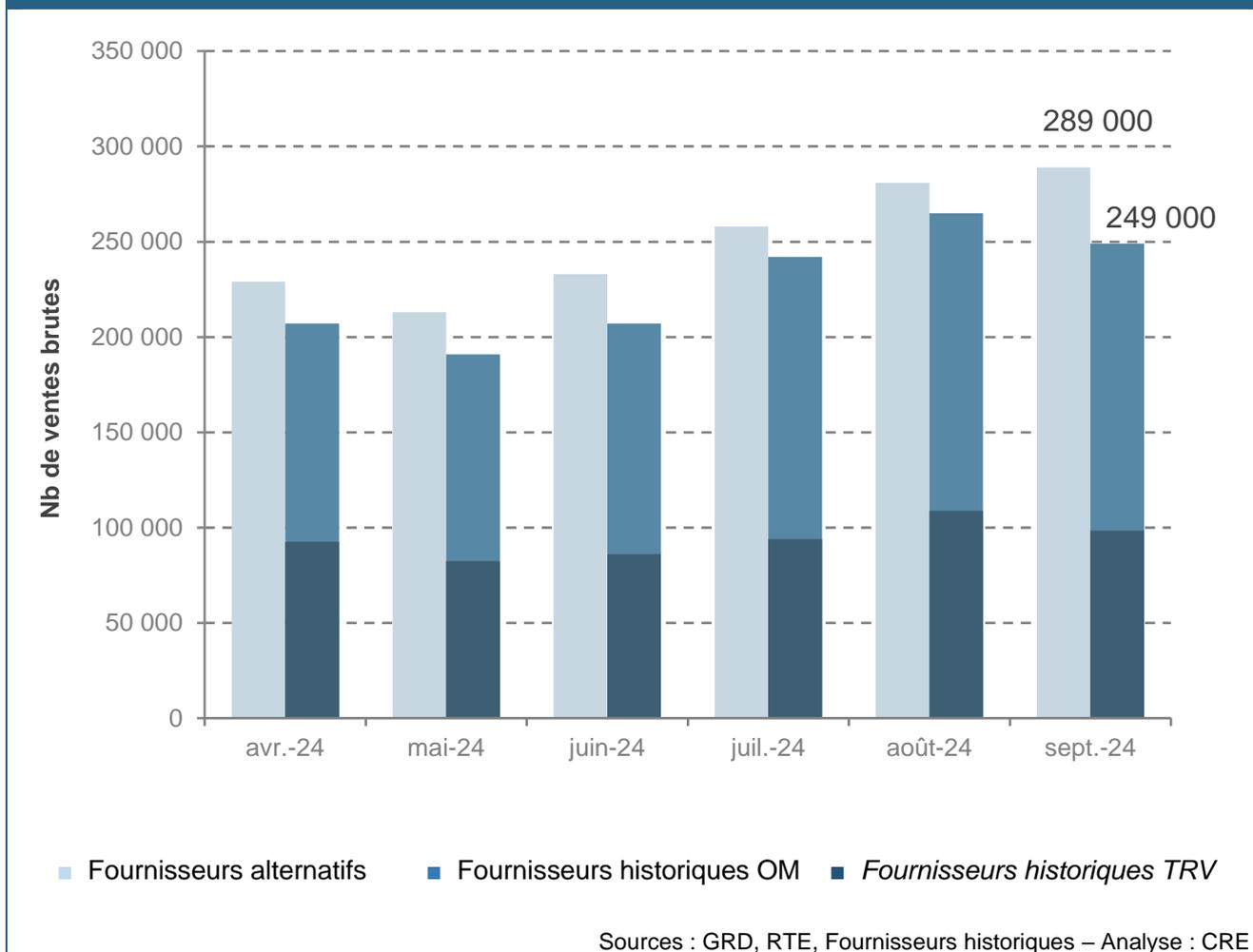
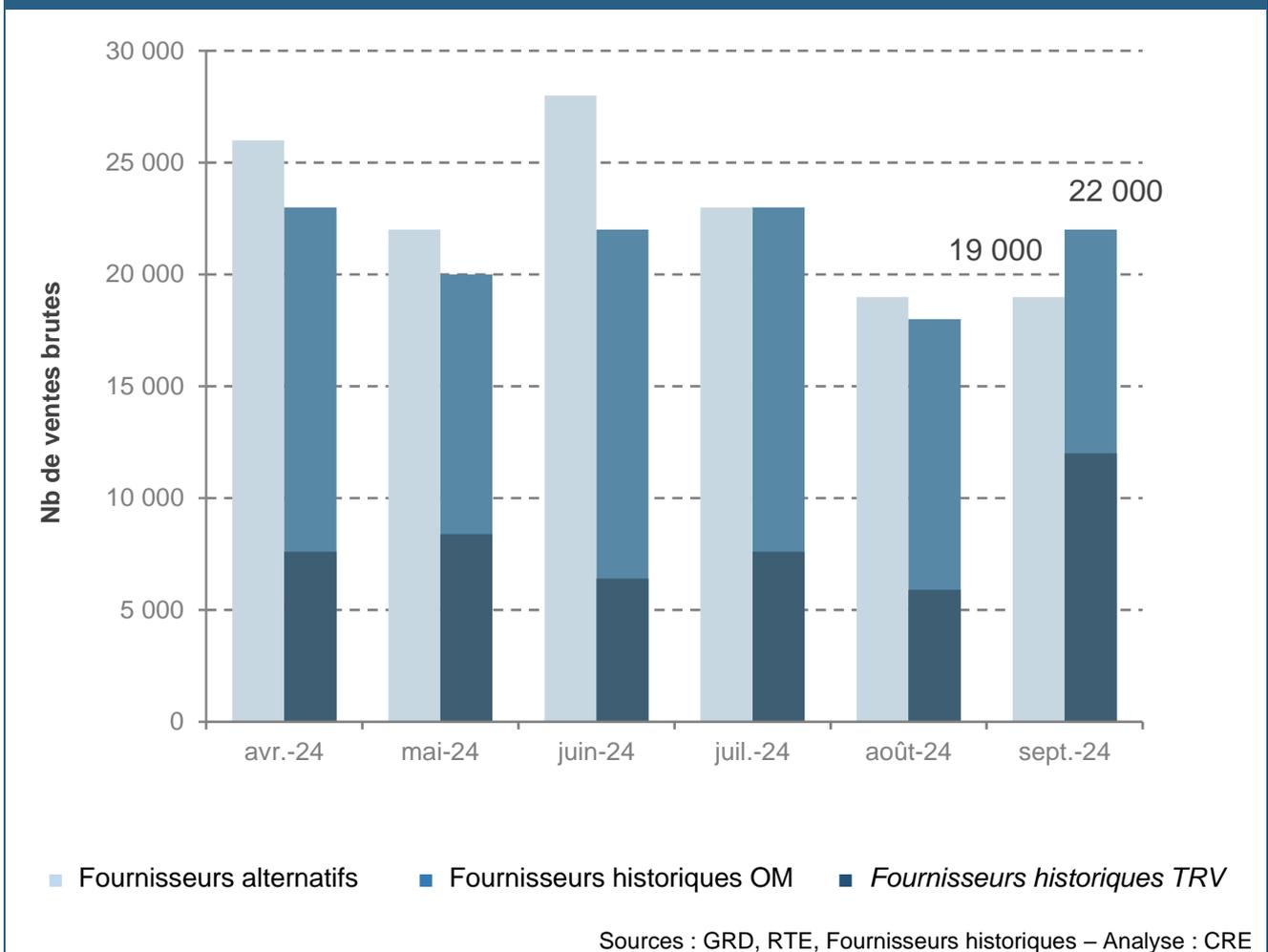
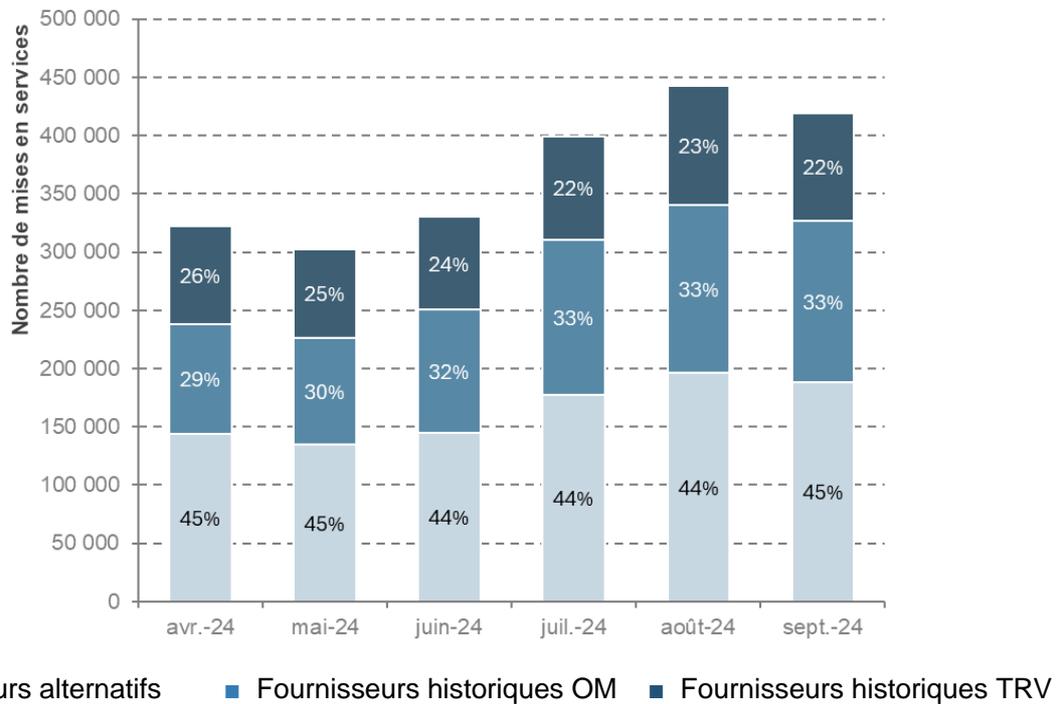


Figure 11 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



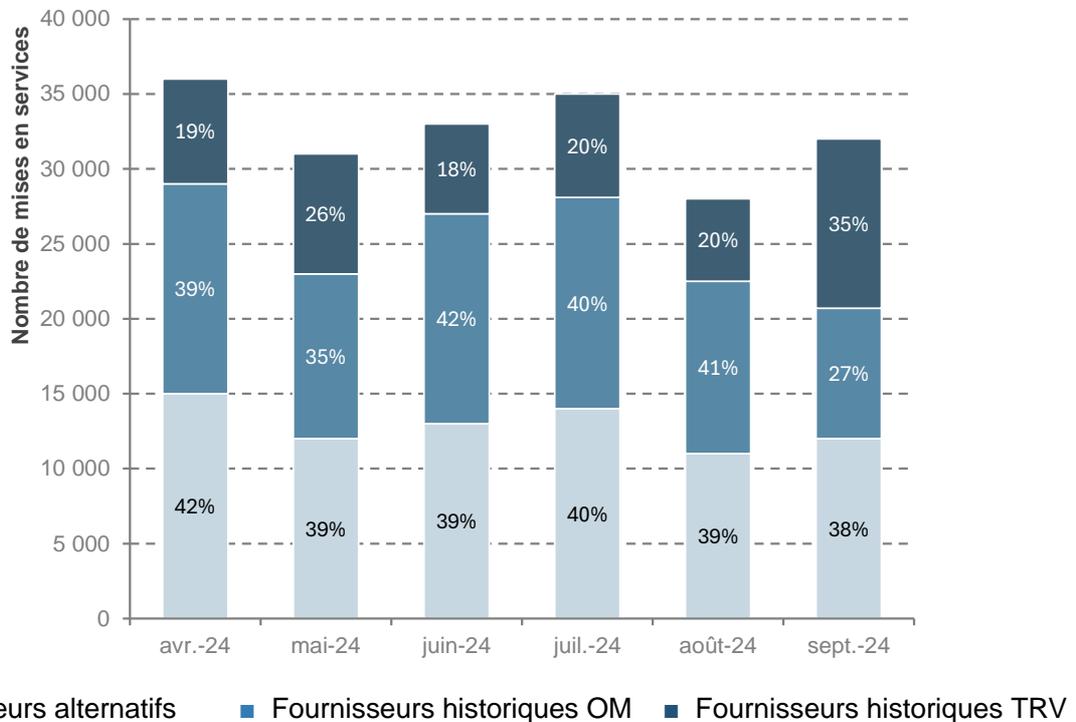
Les graphiques suivants présentent le détail des mises en service d'une part et des changements de fournisseurs d'autre part.

Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **résidentiel**



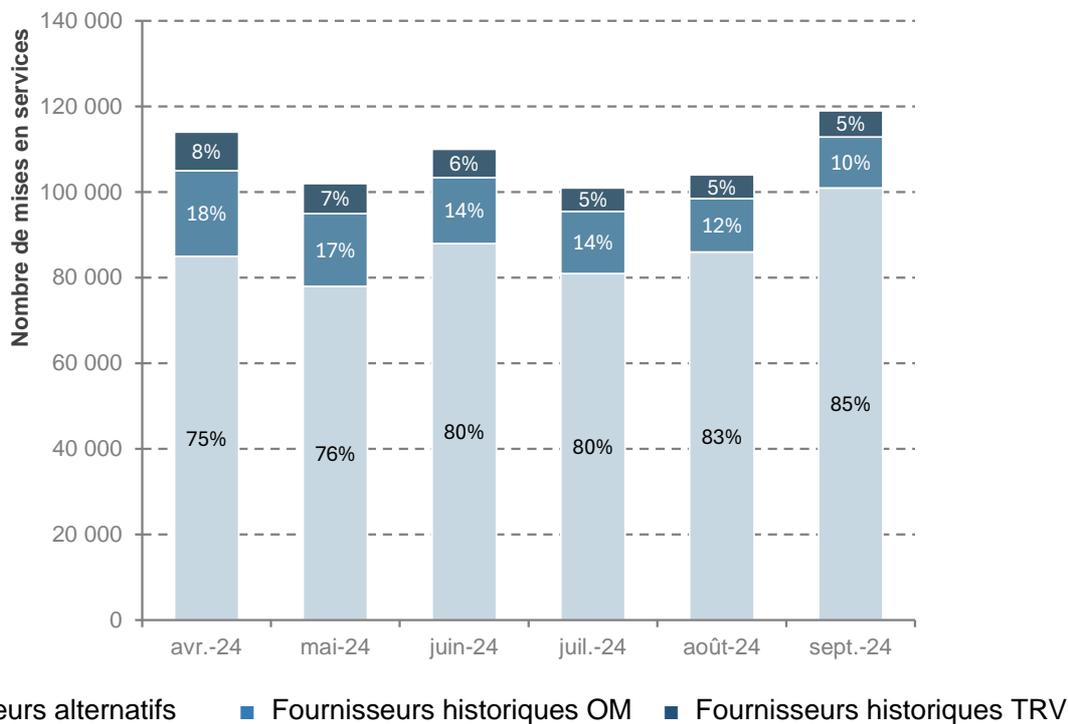
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 13 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **non résidentiel**



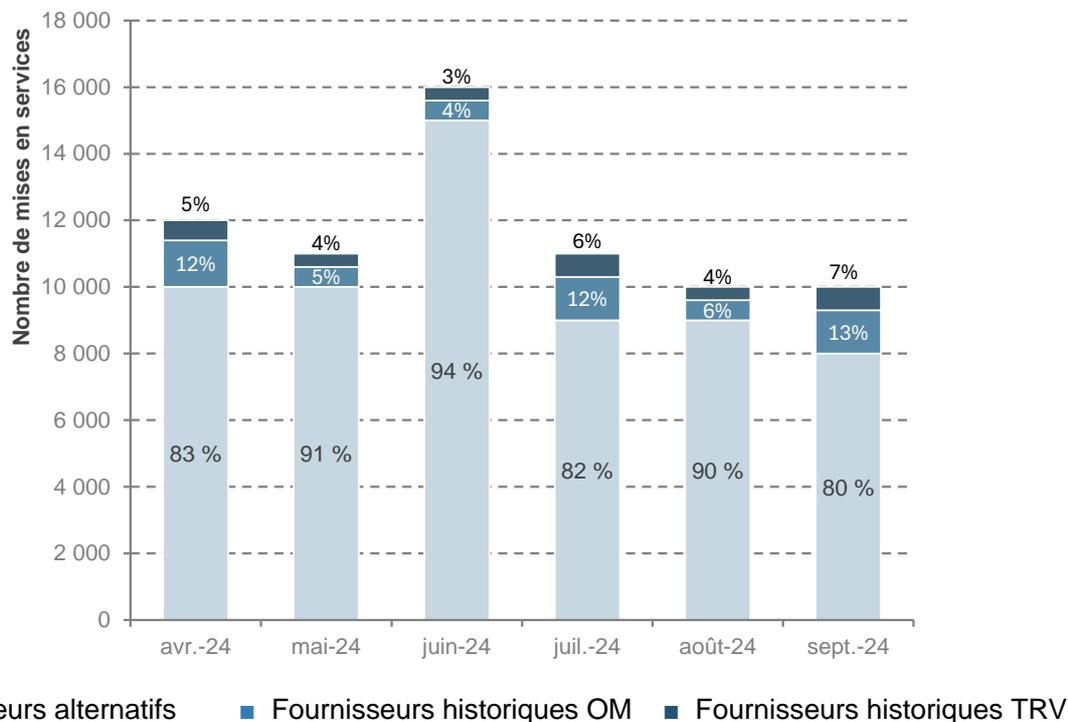
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 14 : Répartition des changements fournisseur par type de fournisseur sur le segment **résidentiel**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 15 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment **non résidentiel**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

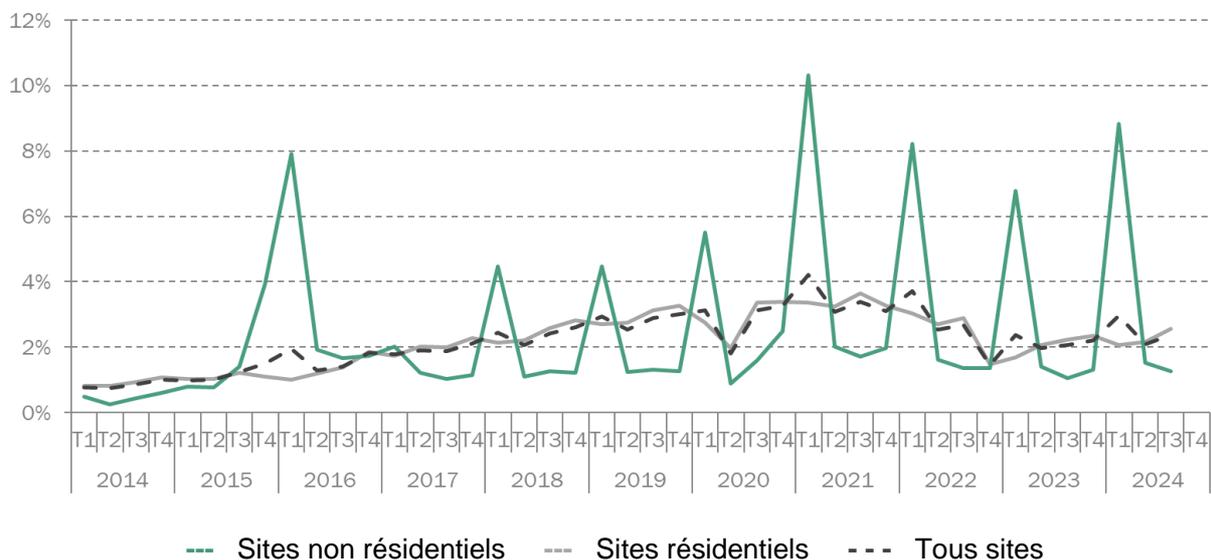
4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 16 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

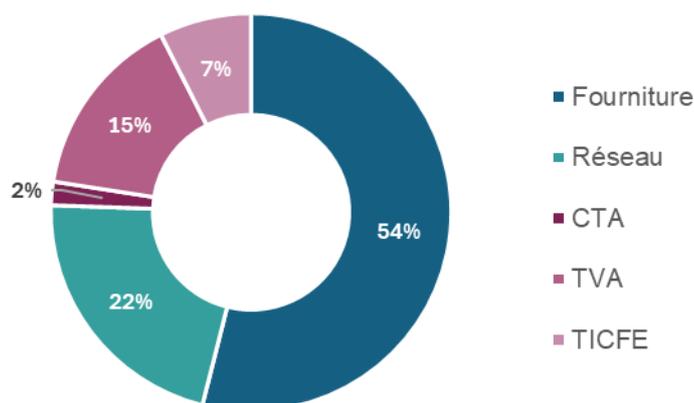
Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2024, 2,6% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 17 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 septembre 2024



Source : Analyse CRE

Définitions

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 6 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2021.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TICFE : La Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2024, la valeur de la TICFE a été ramenée au seuil minimum prévu par la Directive européenne sur l'énergie soit 0,5 €/MWh pour les entreprises et 1 €/MWh pour les particuliers et assimilés.

Depuis le 1^{er} février 2024, le tarif applicable de la TICFE s'établit à 20,50 €/MWh pour les entreprises et 21 €/MWh pour les ménages et assimilés.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 18 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2024

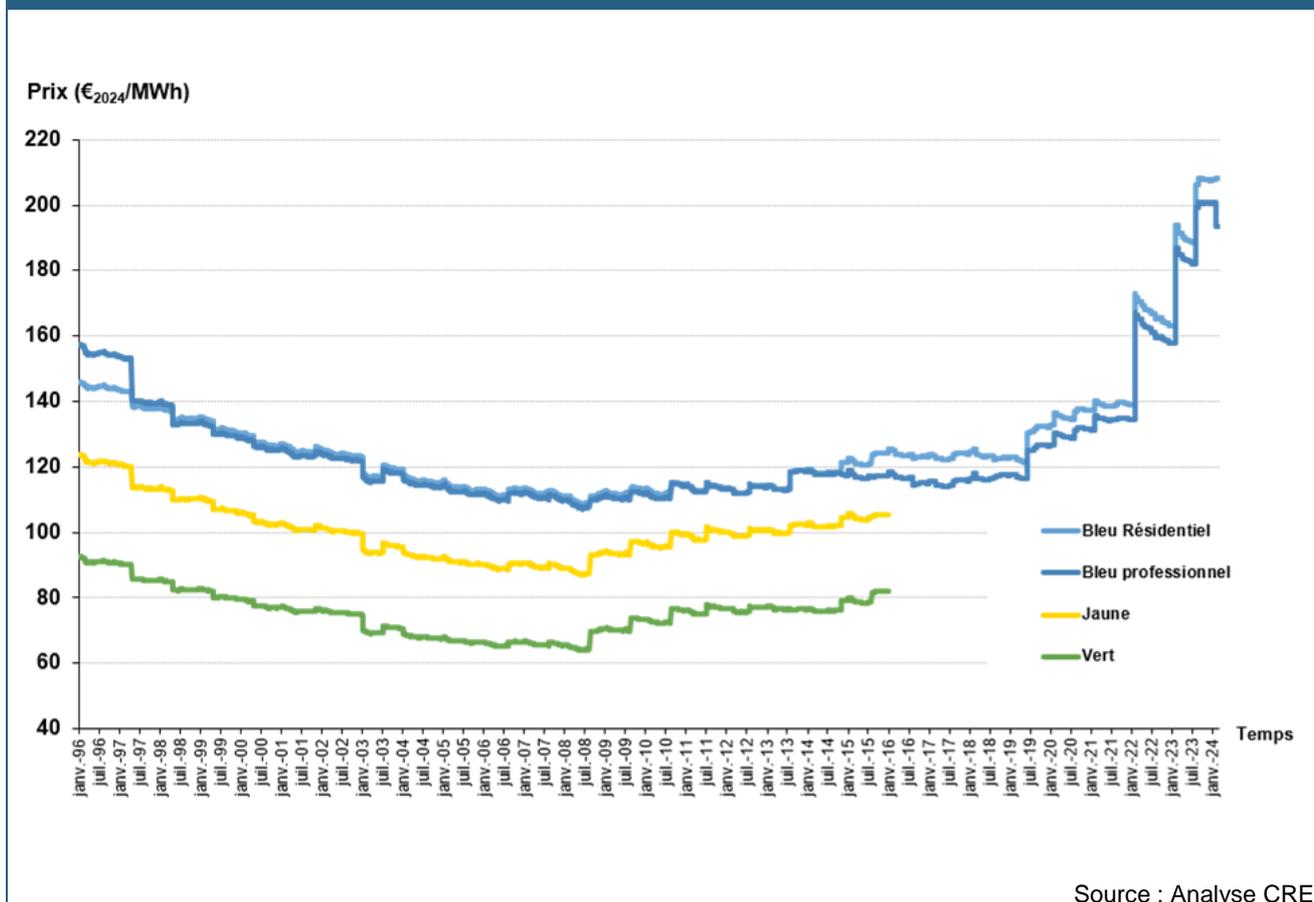


Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL TROISIEME TRIMESTRE 2024

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	- 0,5 %	+1,1%		
1 ^{er} juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 ^{er} août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 ^{er} février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %		
1 ^{er} août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %		
1 ^{er} février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %		
1 ^{er} août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%		
1 ^{er} février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**		
1 ^{er} février 2023	+20,00%**	+19,94%**		
1 ^{er} août 2023	+10,05%**	+10,04%**		
1 ^{er} février 2024	+0,18%	-3,55%		

*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

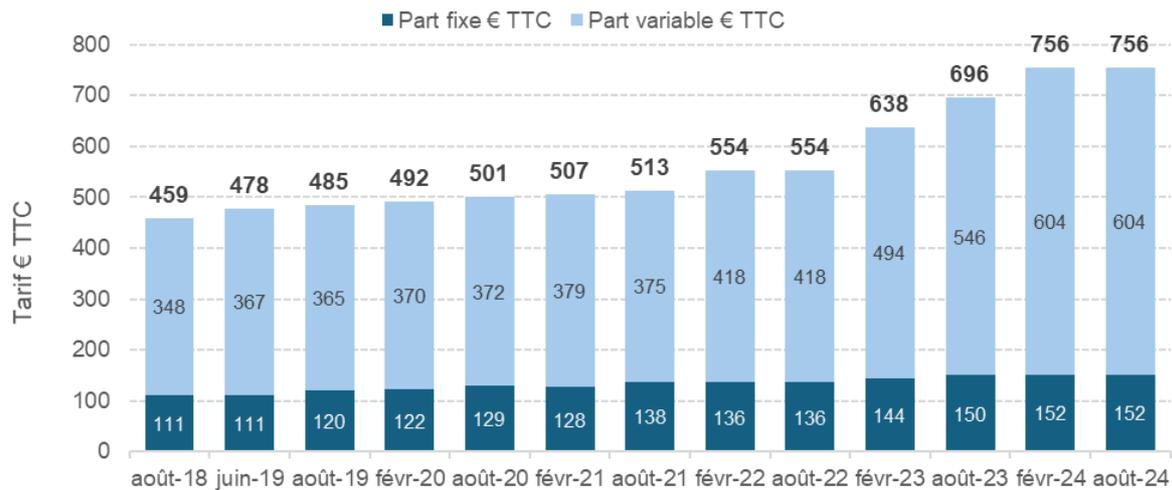
** L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1^{er} février 2022 , +15%TTC le 1^{er} février 2023 et +10%TTC le 1^{er} août 2023.

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

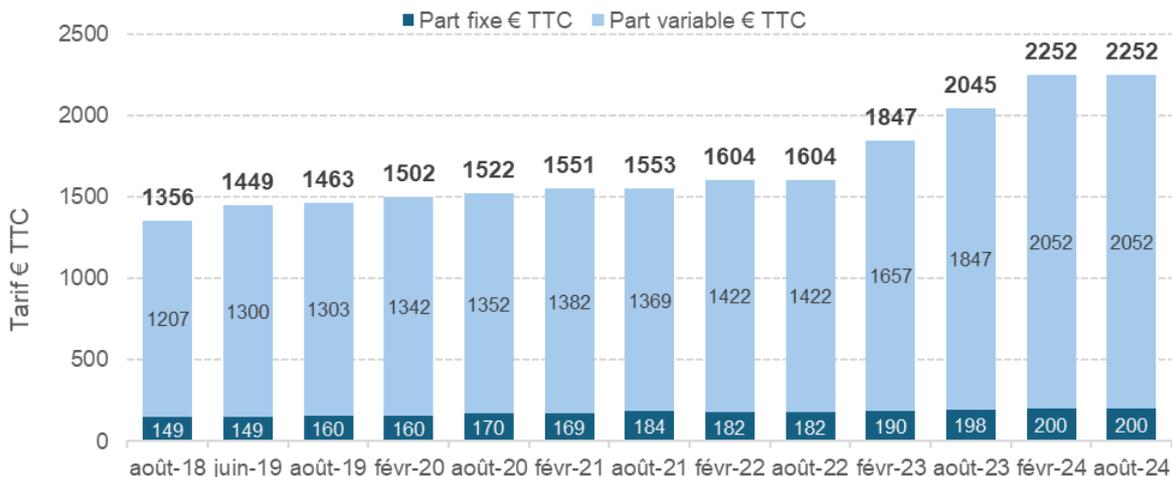
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales⁵ et la TVA.

Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



Source : CRE

Figure 20 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

⁵ Les taxes locales, la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) et les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) n'existent plus ; la TDCFE ayant été intégrée à la CSPE/TICFE au 1^{er} janvier 2021 et les TCFE ont été abrogées au 1^{er} janvier 2023.

5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
 - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le tarif réglementé de vente, sur la référence de coûts d'approvisionnement sous-jacente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres présentent des prix du kWh et de l'abonnement hors taxes constants.
- Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 30 septembre 2024 pour deux types de clients situés à Paris :
 - un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
 - un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes » sont celles pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine. Elles sont signalées par le symbole  dans les graphiques suivants.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres TRV,
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur le TRV,
- les offres indexées sur d'autres produits de marché (comme mentionné ci-dessus) et
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les graphiques suivants considère comme offres à prix variables les offres indexées sur le TRV, sur d'autres produits et les autres évolutions.

Offres à prix variable

Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base

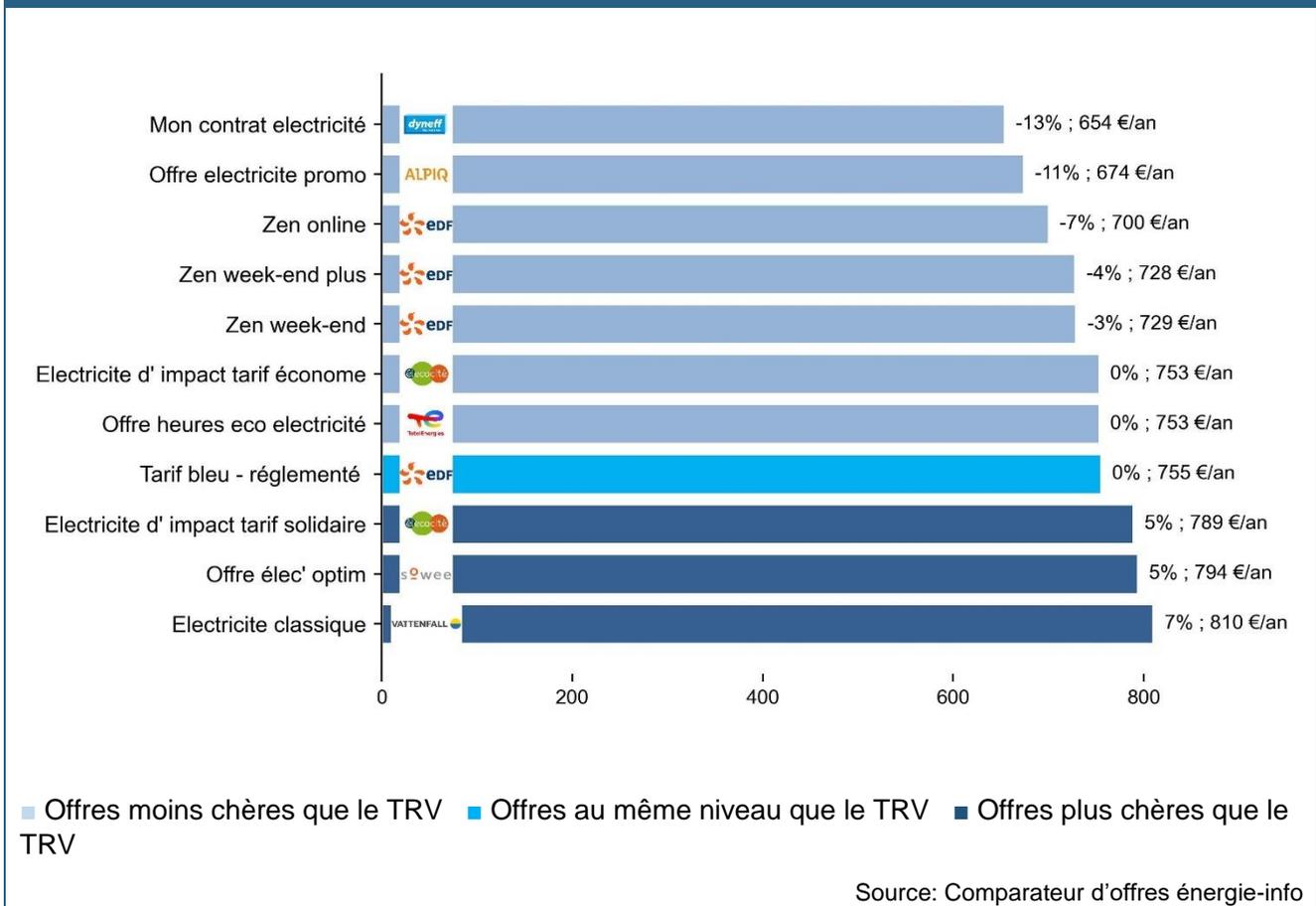
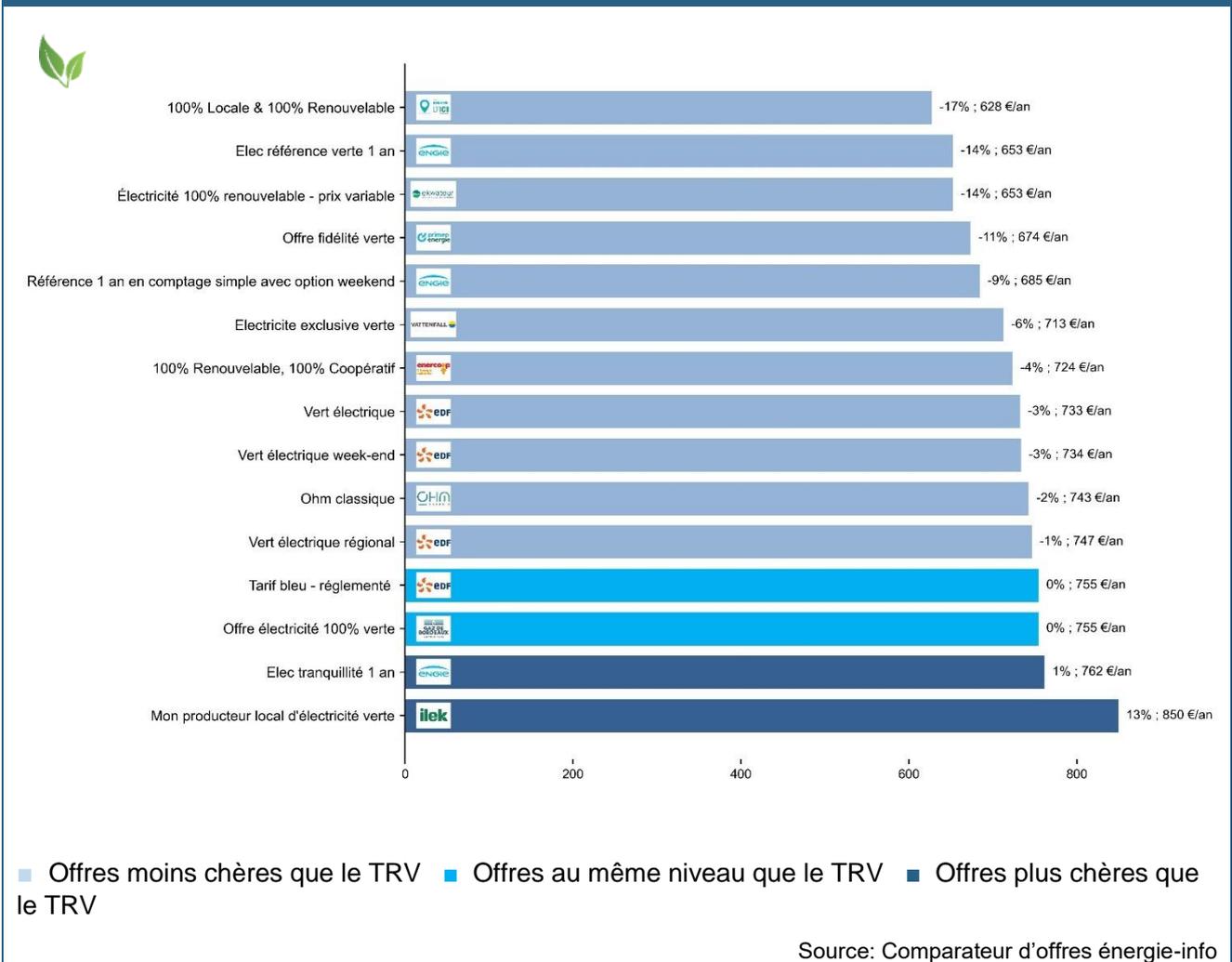


Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



Exemple de lecture : L'offre 100% Locale & 100 % Renouvelable proposée par Energie d'ici au mois de septembre 2024 est 17 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

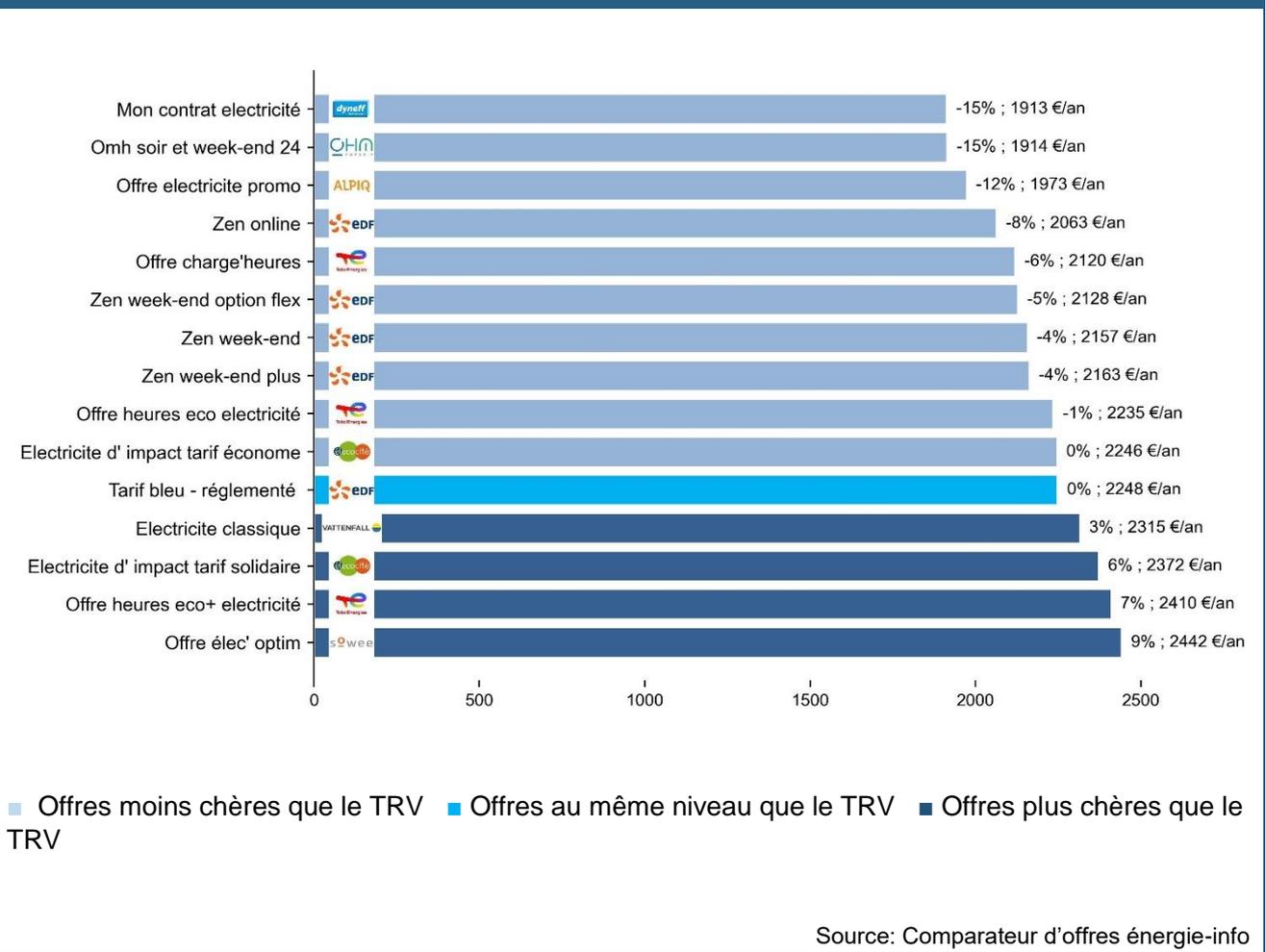
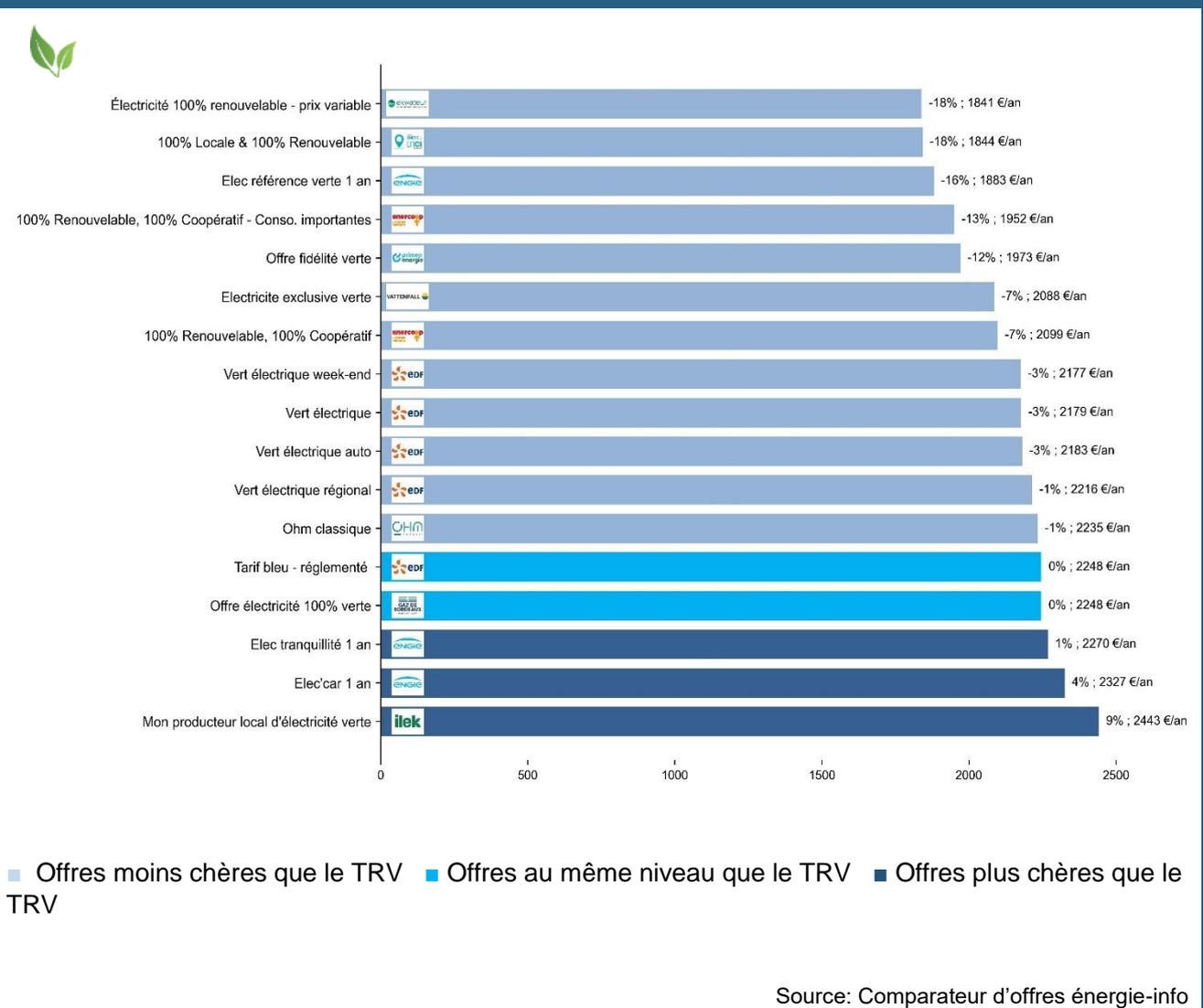


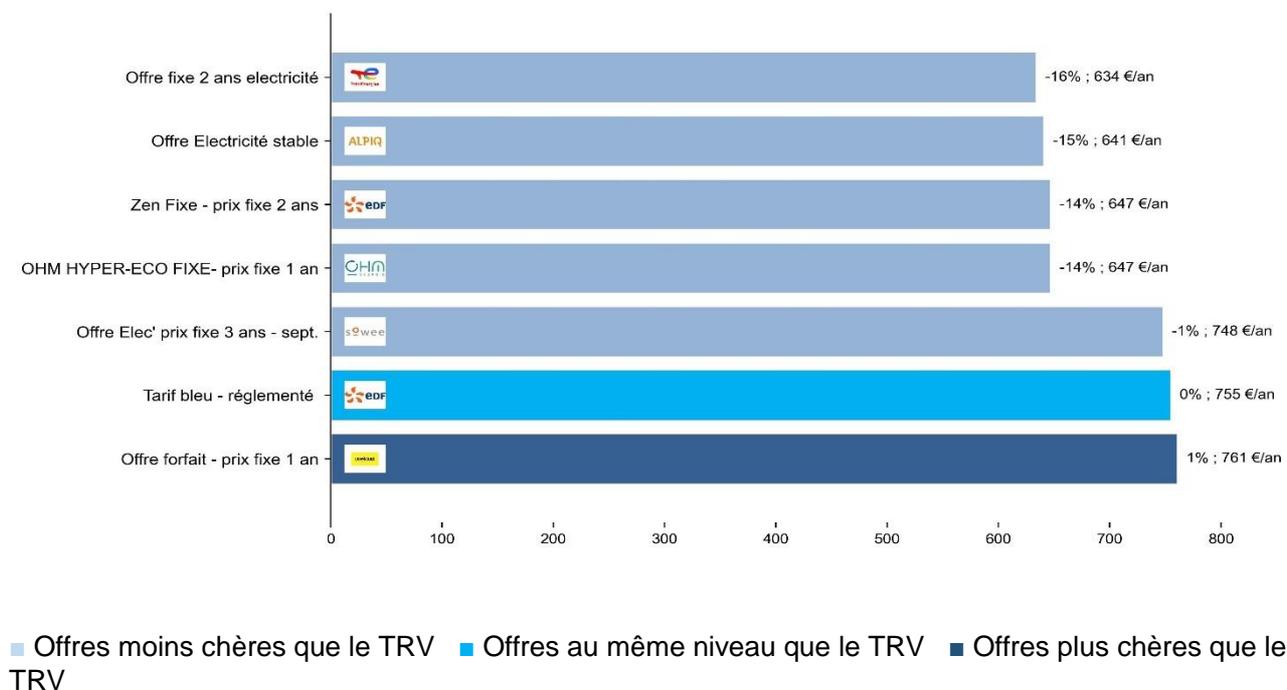
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



Offres à prix fixe

Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base

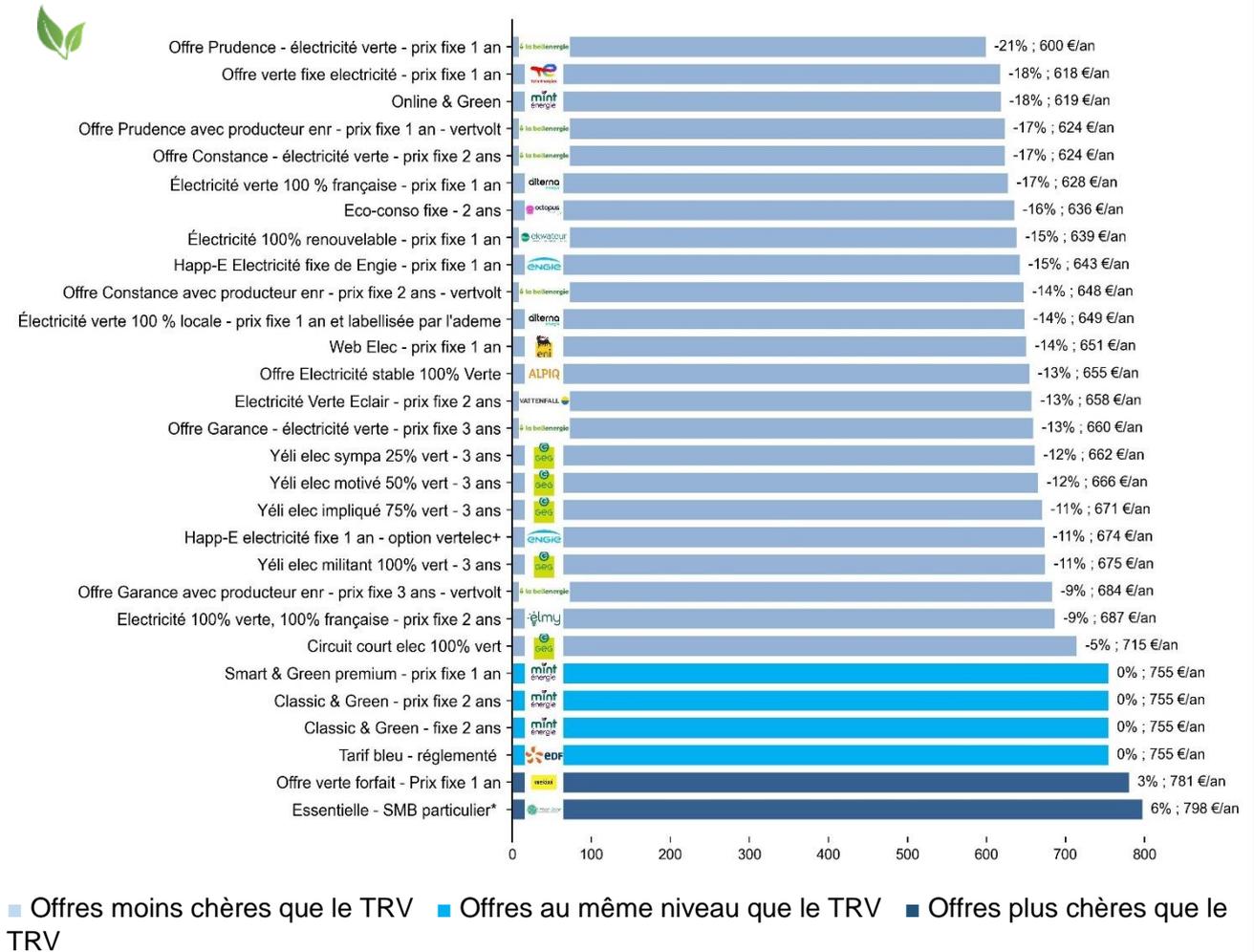
Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

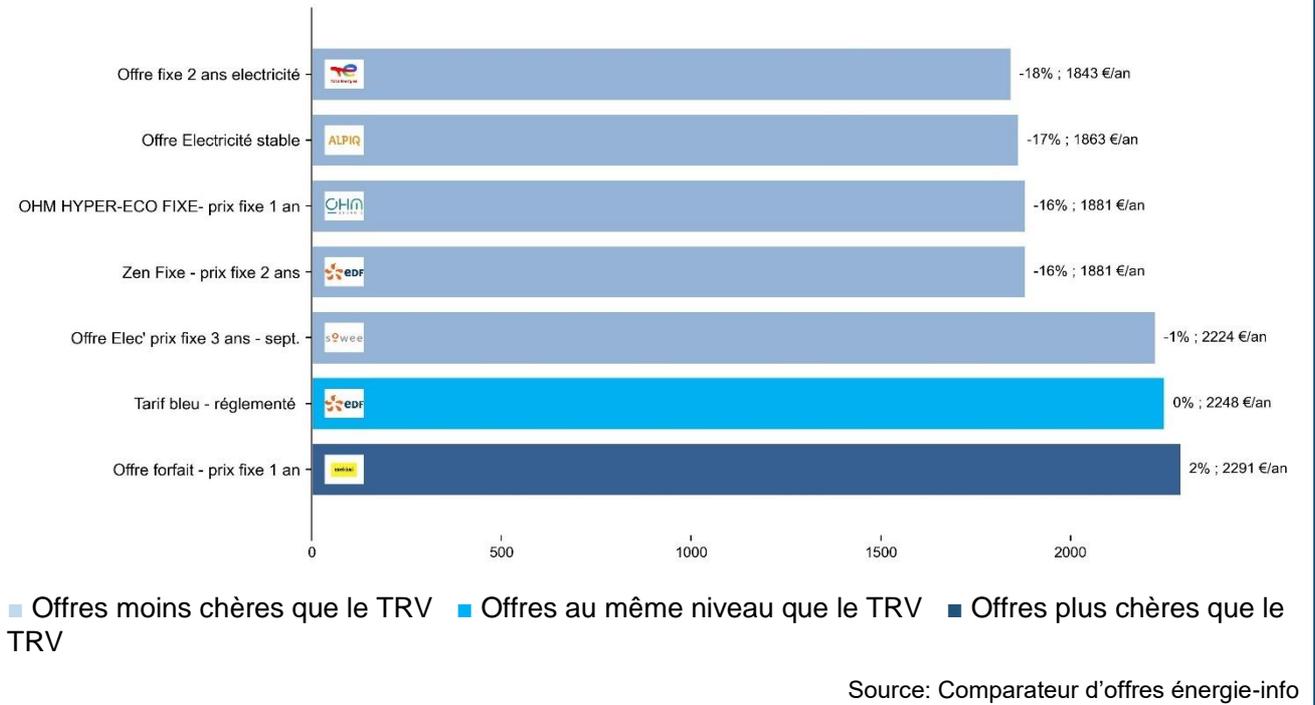
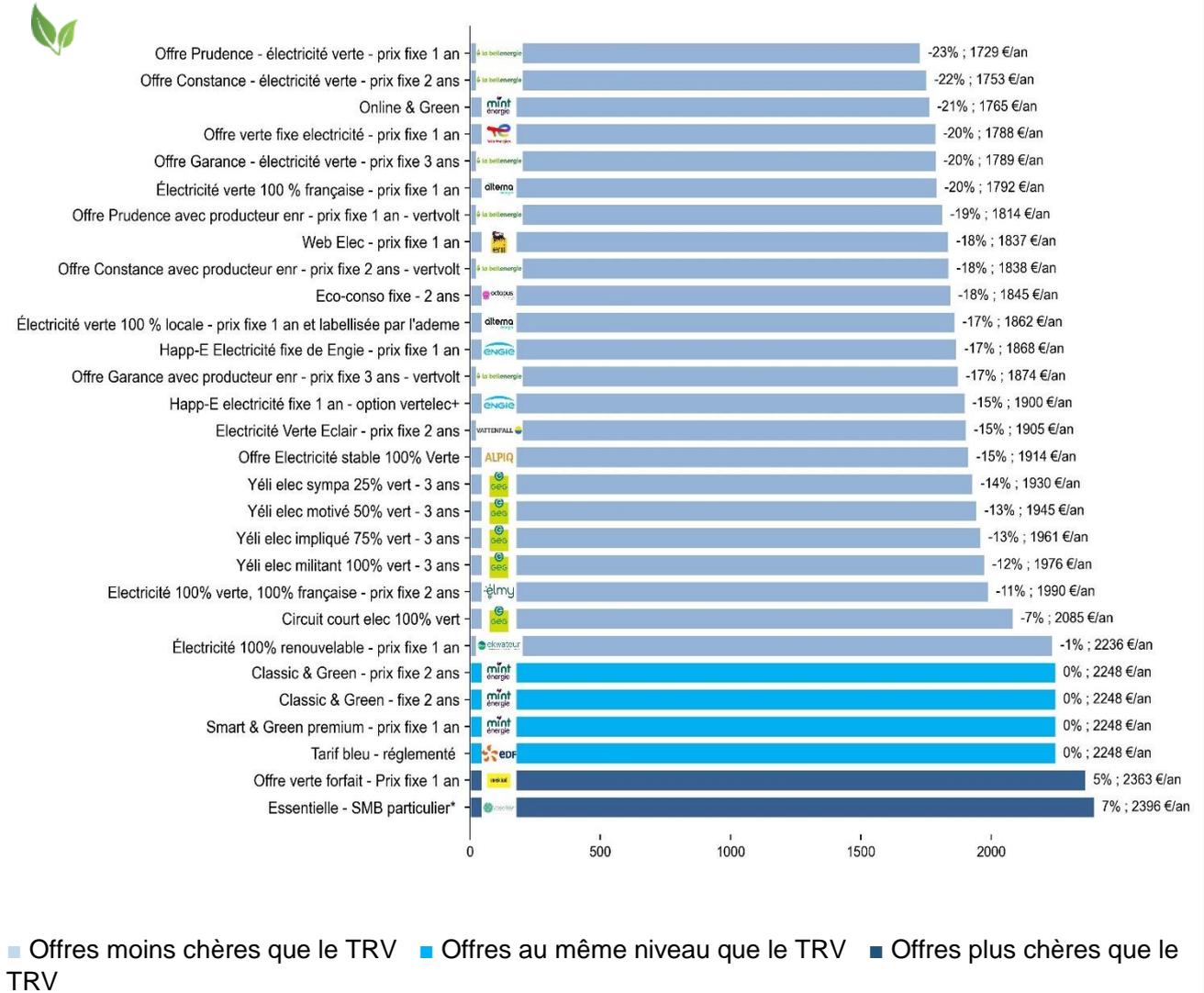


Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

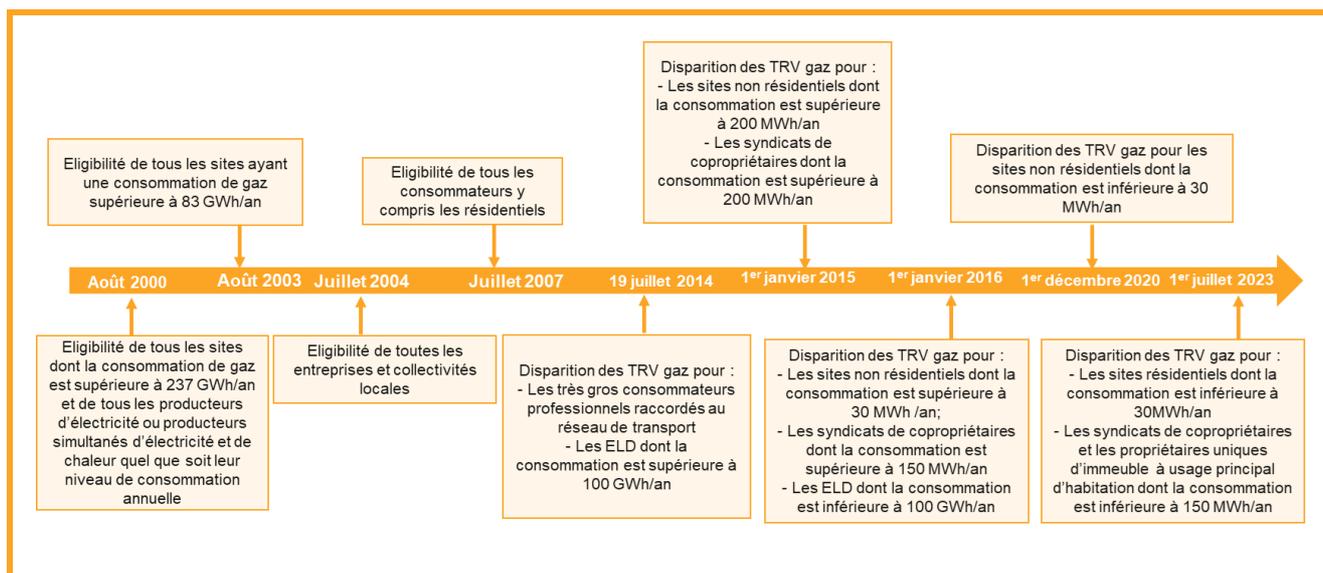


Source: Comparateur d'offres energie-info

PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz⁶ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 septembre 2024, 11,1 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 358 TWh.

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel, depuis la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz le 1^{er} juillet 2023.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

A compter de l'observatoire du T3 2023, la CRE opère un changement méthodologique sur les données de consommation annuelle qu'elle publie.

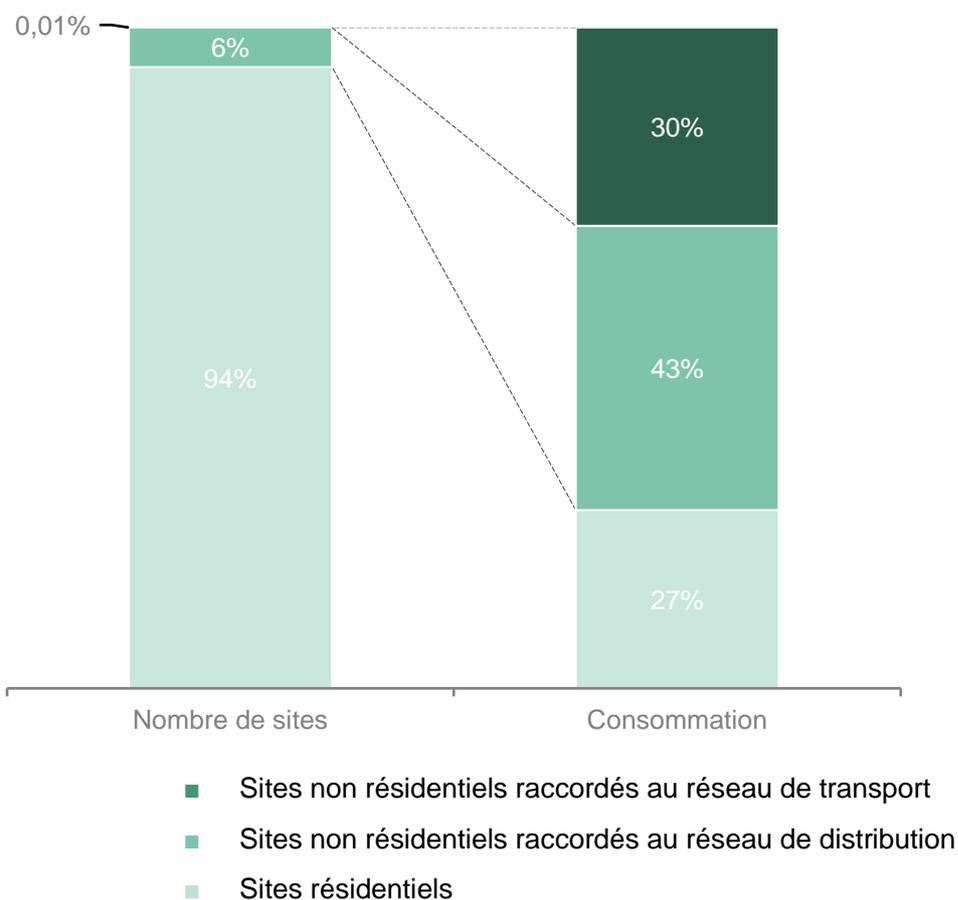
Les indicateurs excluent désormais les consommations de 18 centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel (cycles combinés gaz et turbines à gaz). En effet la consommation de ces actifs est directement dépendante des conditions des marchés de gros de l'électricité et du gaz. Ils ne peuvent dès lors être considérés comme des consommateurs finaux « normaux ». Les cogénérations ne sont pas incluses dans les consommations des centrales électriques présentées ci-dessous.

La consommation annuelle totale comprenant les centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel s'élève à 391 TWh.

⁶ Gaz naturel, hors grisou, gaz industriels et réseaux de GPL.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 29 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

3. État des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Nombre total de sites	10 435 000	10 476 000	633 000	637 000
▶ Fournisseurs historiques	5 738 000	5 796 000	257 000	260 000
▶ Fournisseurs alternatifs	4 697 000	4 680 000	375 000	377 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	45 %	44,7 %	59,3 %	59,2 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée

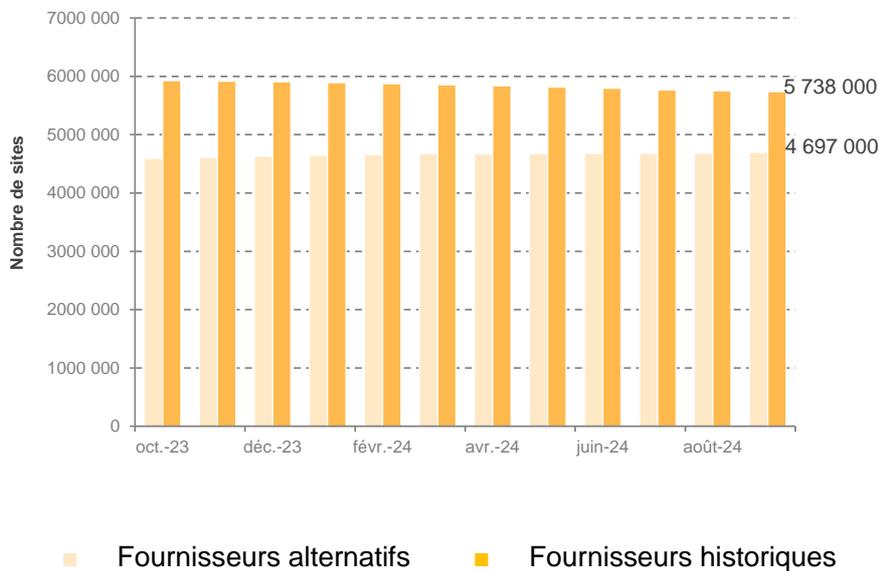
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Consommation totale des sites	96,8 TWh	97,2 TWh	257,9 TWh	258,6 TWh
▶ Fournisseurs historiques	55,7 TWh	56,2 TWh	69,4 TWh	69,7 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	41,1 TWh	41 TWh	188,4 TWh	188,8 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	42,5 %	42,2 %	73,1 %	73 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

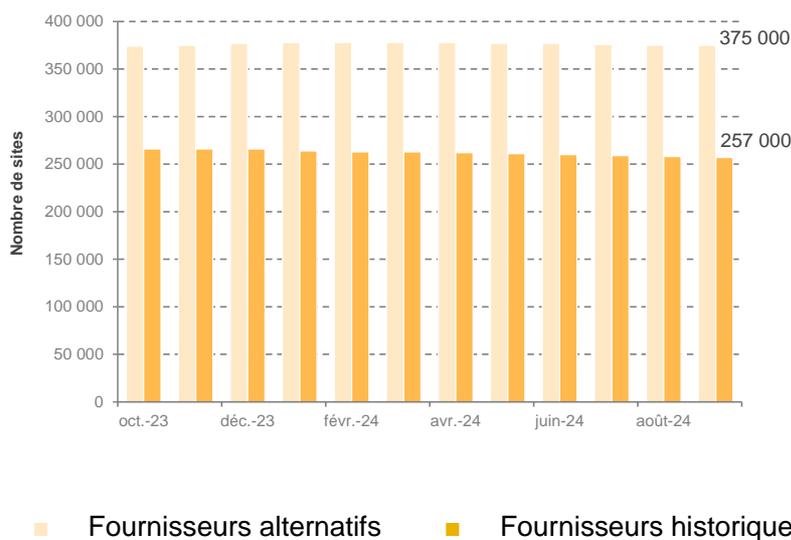
Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2024, 10 435 000 sites en offre de marché, 4 697 000 ont un contrat auprès d'un fournisseur alternatif. Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont pris fin au 1^{er} juillet 2023. L'ensemble des clients en offre de bascule chez les fournisseurs historiques sont comptabilisés comme des sites en offre de marché.

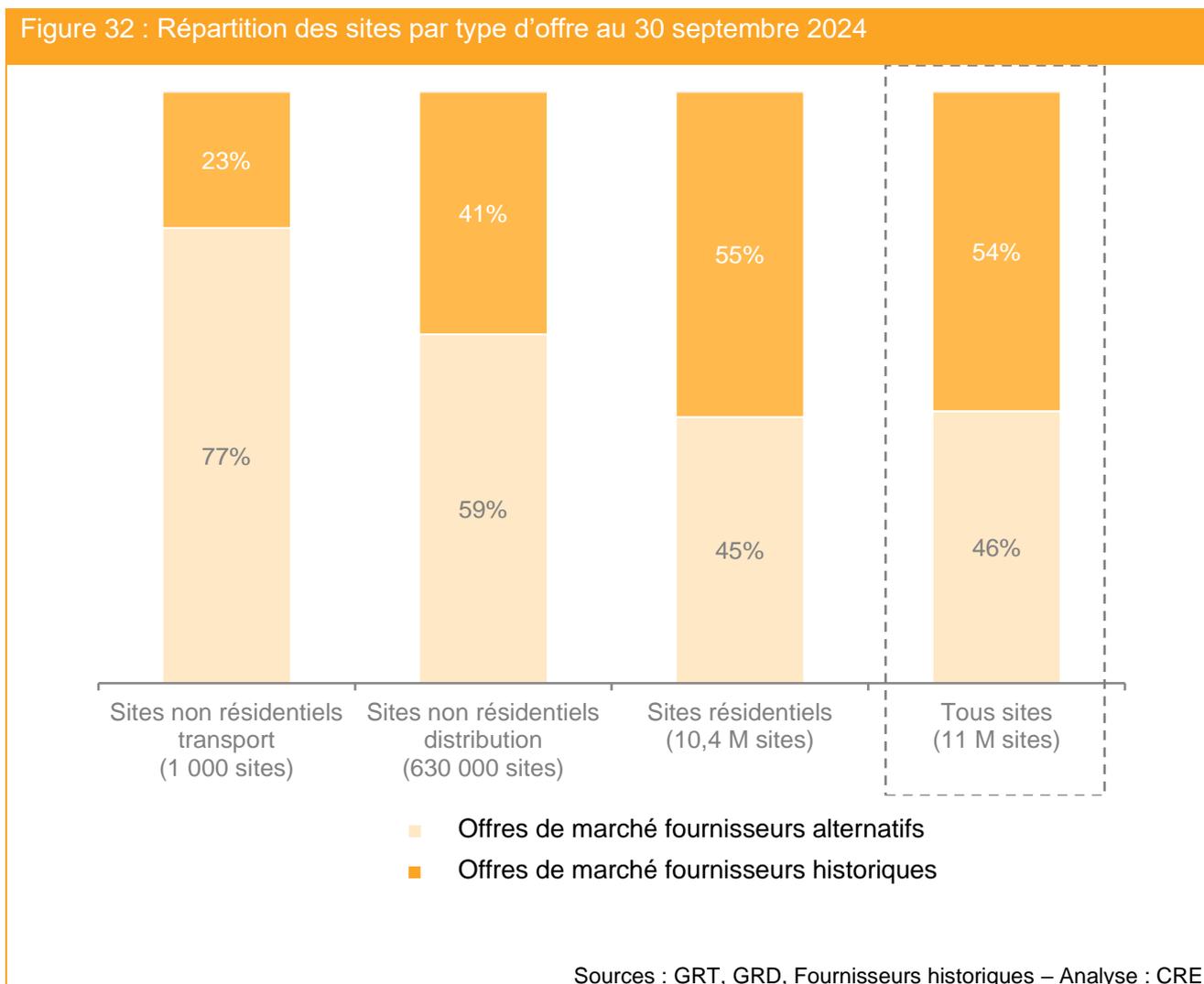
Figure 31 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

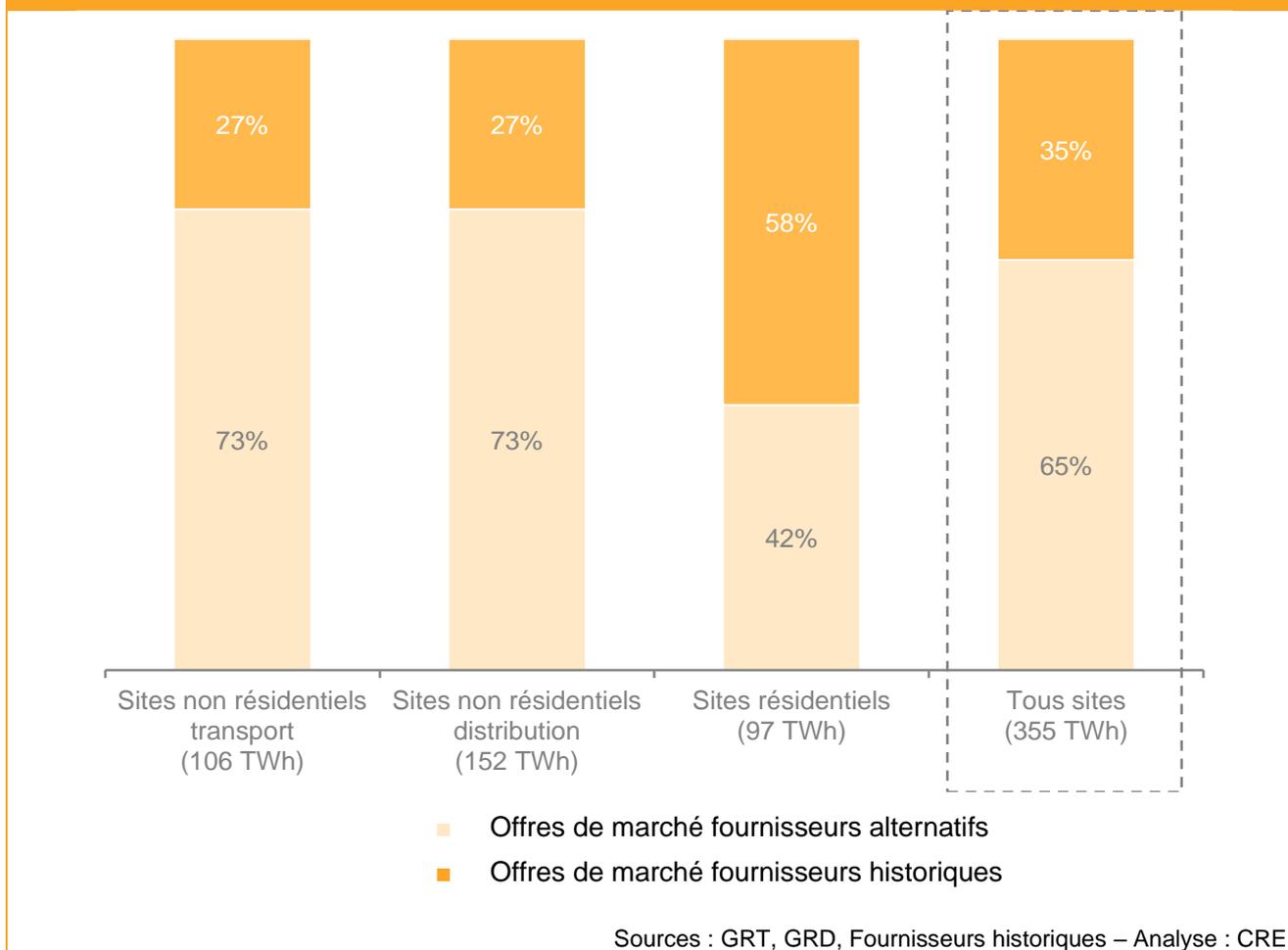
3.3. Parts de marché

Figure 32 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2024



Au 30 juin 2024, l'ensemble des sites consommateurs de gaz naturel sont en offre de marché, dont 46% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 33 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2024

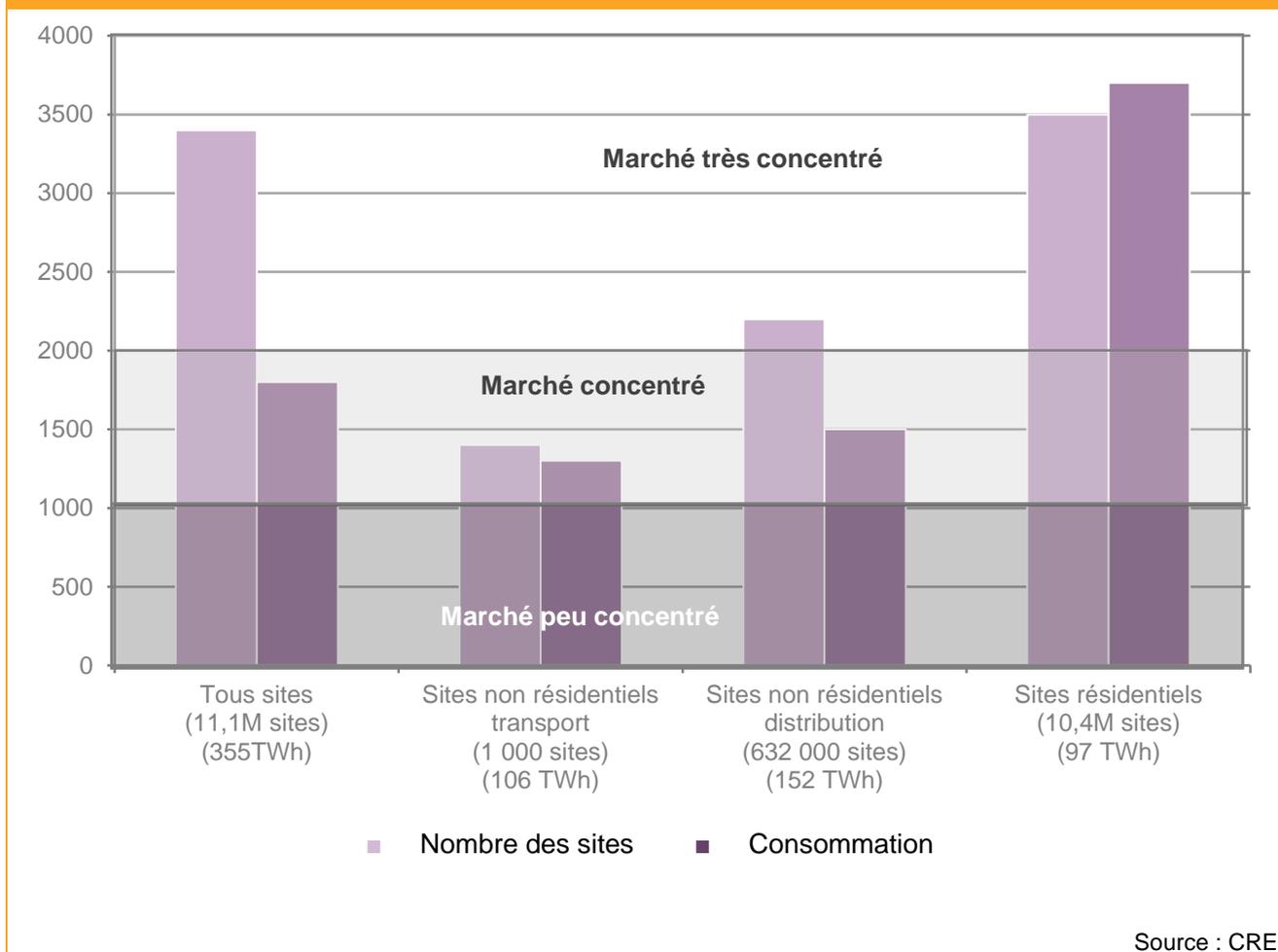


Au 30 juin 2024, la totalité des consommations de gaz naturel est fournie au travers d'offres de marché, dont 65% par les fournisseurs alternatifs.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁷ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 septembre 2024.

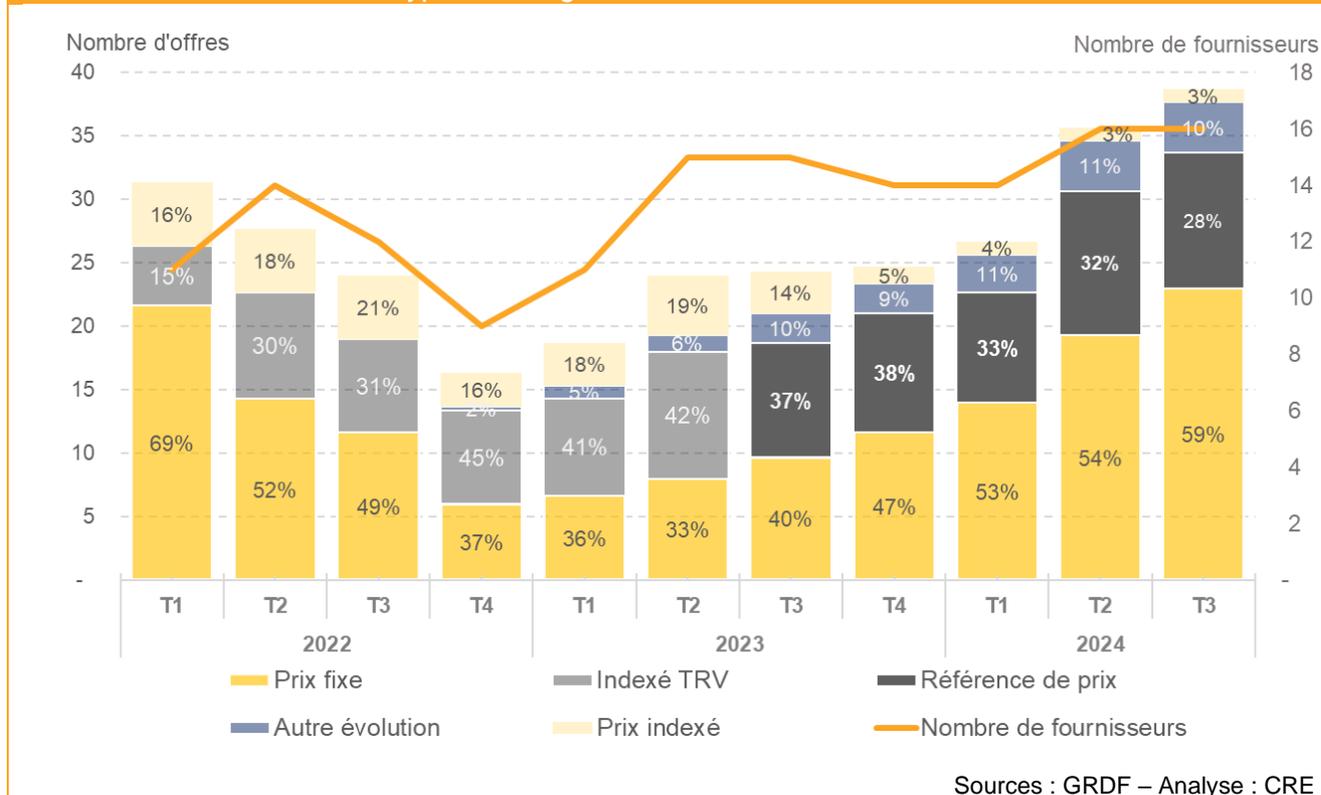
Figure 34 : Indice HHI par segment de marché



⁷ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel

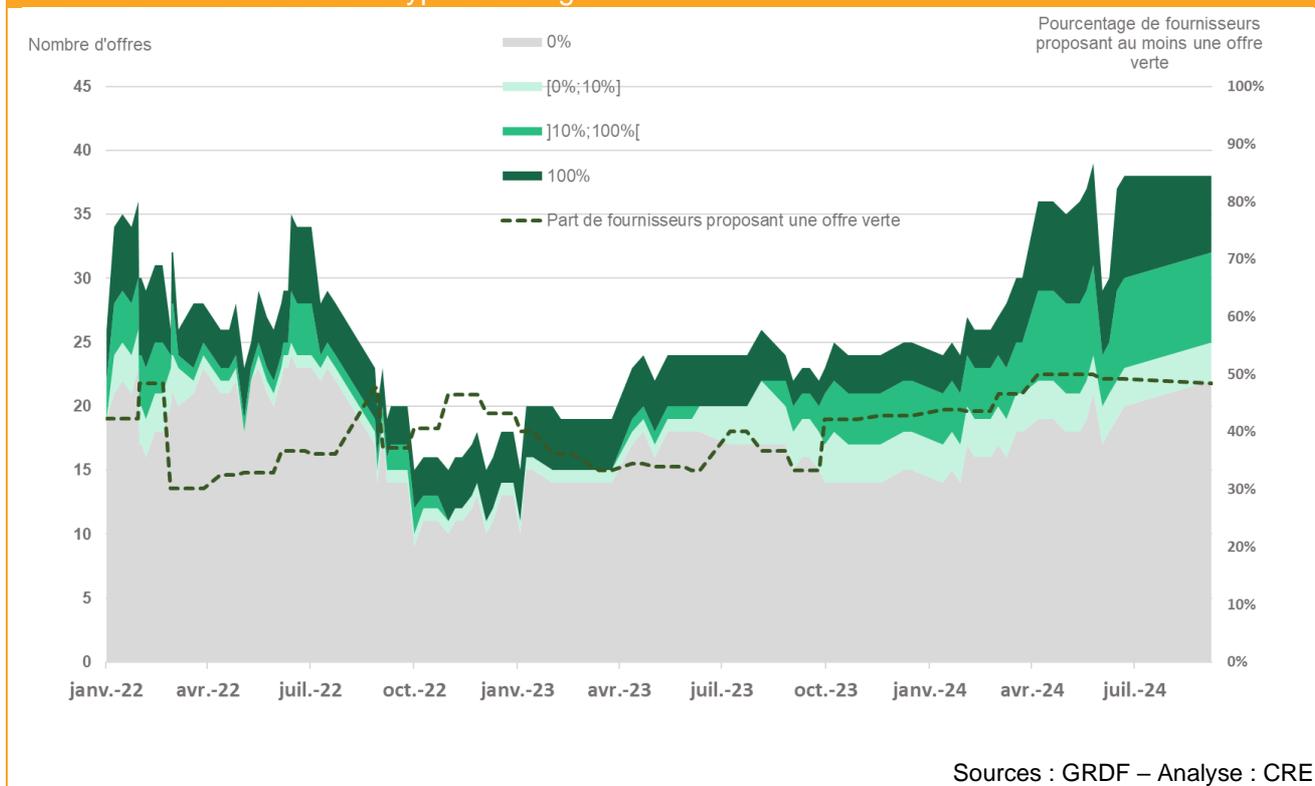
Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



Au cours du troisième trimestre, 16 fournisseurs en moyenne ont proposé 39 offres de fourniture de gaz naturel différentes. Parmi ces offres, 59% proposaient des prix fixes, et 28% étaient indexées au prix repère de gaz naturel publié⁸ par la CRE.

⁸ L'indexation de ces offres peut être sur l'ensemble des briques du prix repère (abonnement et/ou part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)

Figure 36 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



A fin septembre 2024, en moyenne 10 offres de fourniture sont couvertes partiellement et 6 offres en intégralité par des garanties d'origine renouvelables. Cela représente environ 50% des fournisseurs présents sur le site du comparateur à cette date.

4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

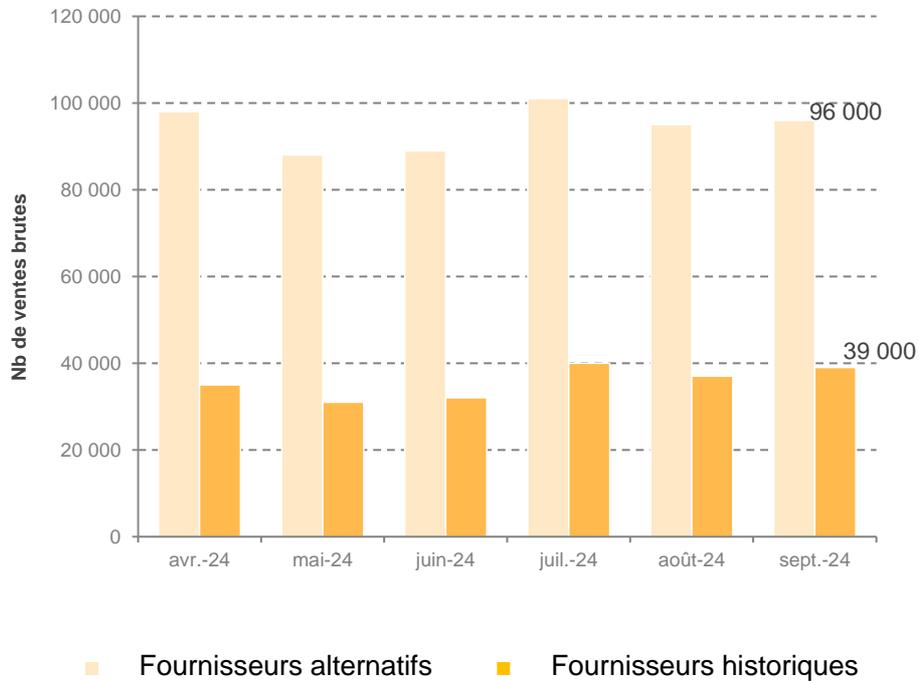
	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2024	T2 2024	T3 2024	T2 2024
Au cours du trimestre (en nombre de sites)				
Ventes brutes totales	408 000	372 000	23 000	20 000
▶ Fournisseurs historiques	116 000	98 000	8 000	7 000
▶ Fournisseurs alternatifs	292 000	274 000	15 000	13 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	71,6 %	73,7 %	65,2 %	65 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRDF – Analyse : CRE

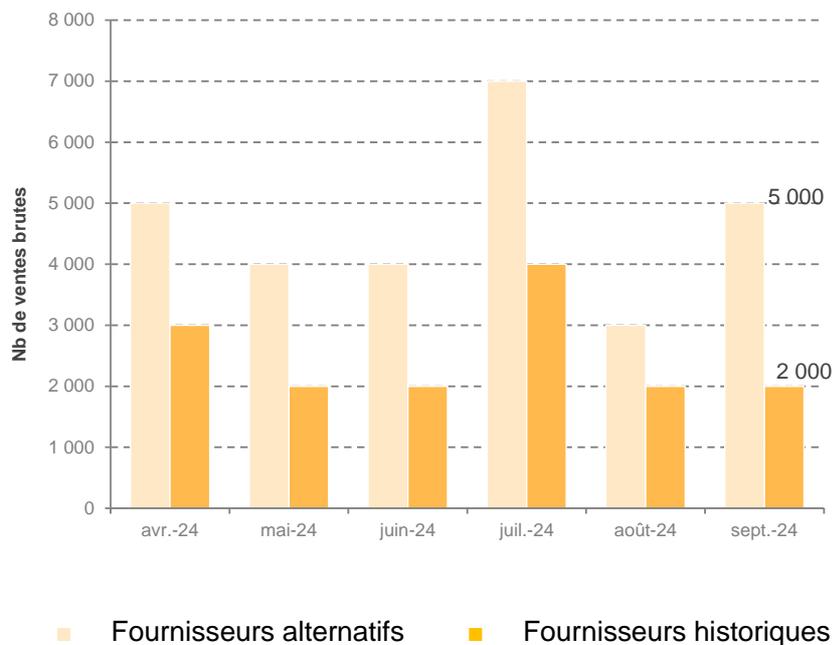
4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



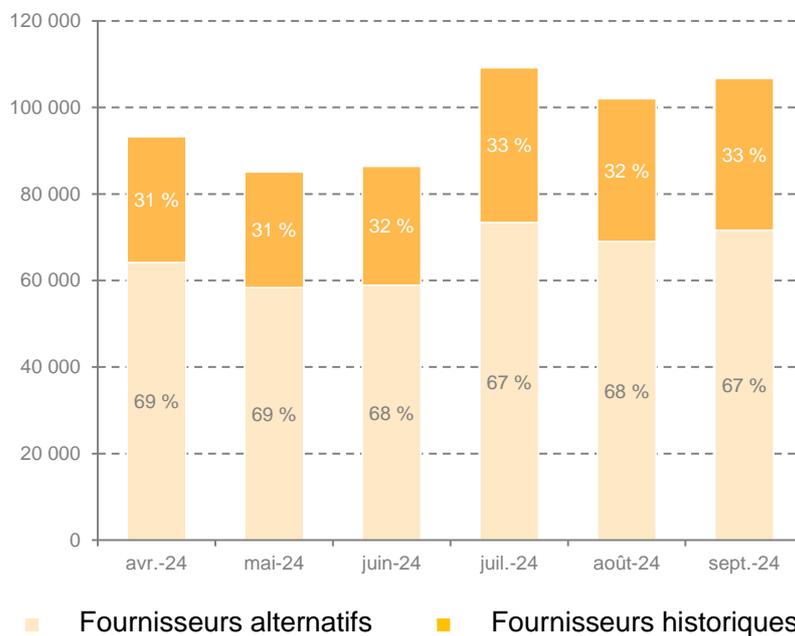
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 38 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

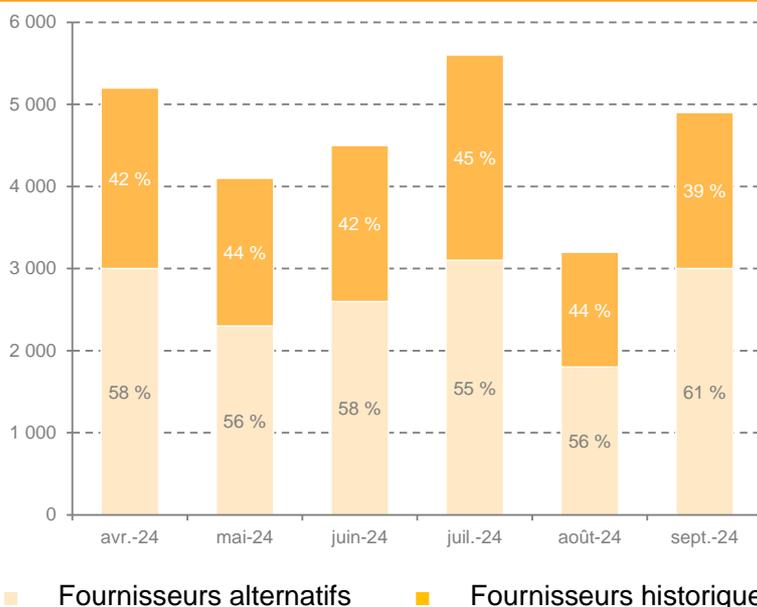
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel



Exemple de lecture : Au cours du mois de juin 2024, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 67% des 107 000 mises en service effectuées.

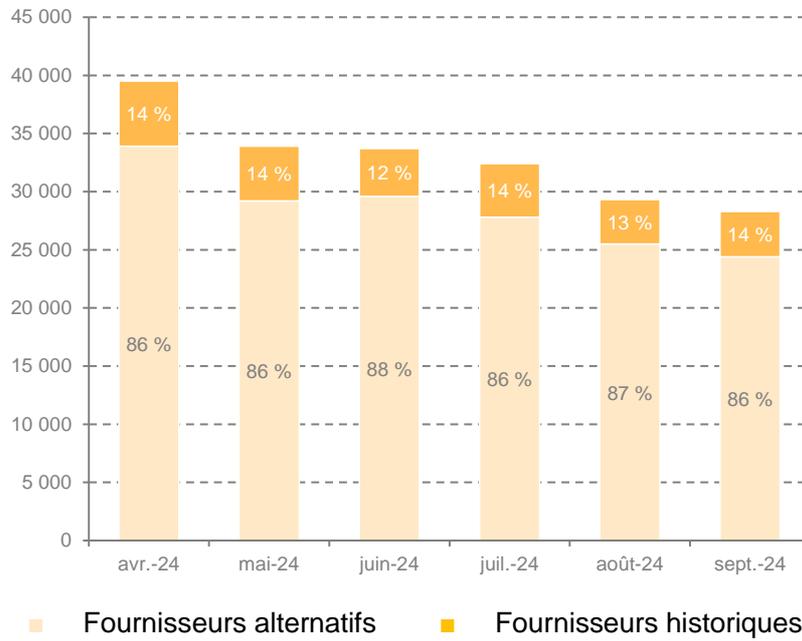
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 40 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel



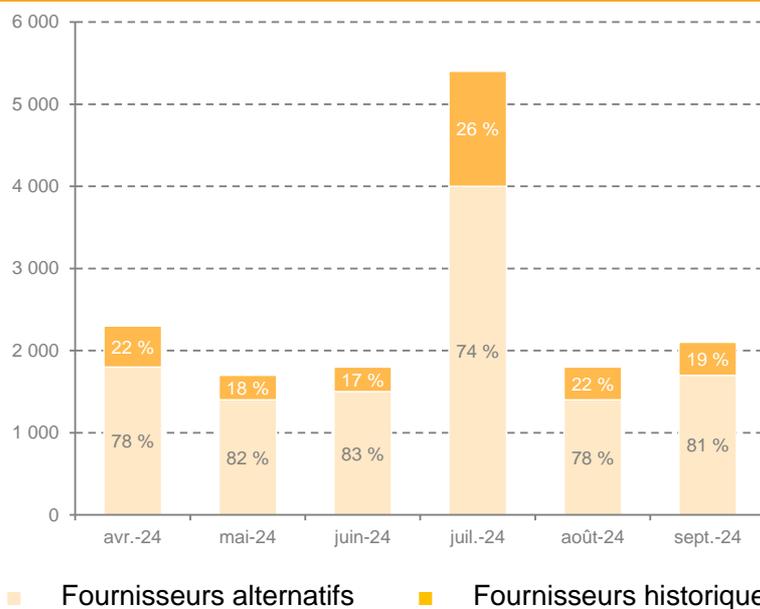
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 42 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

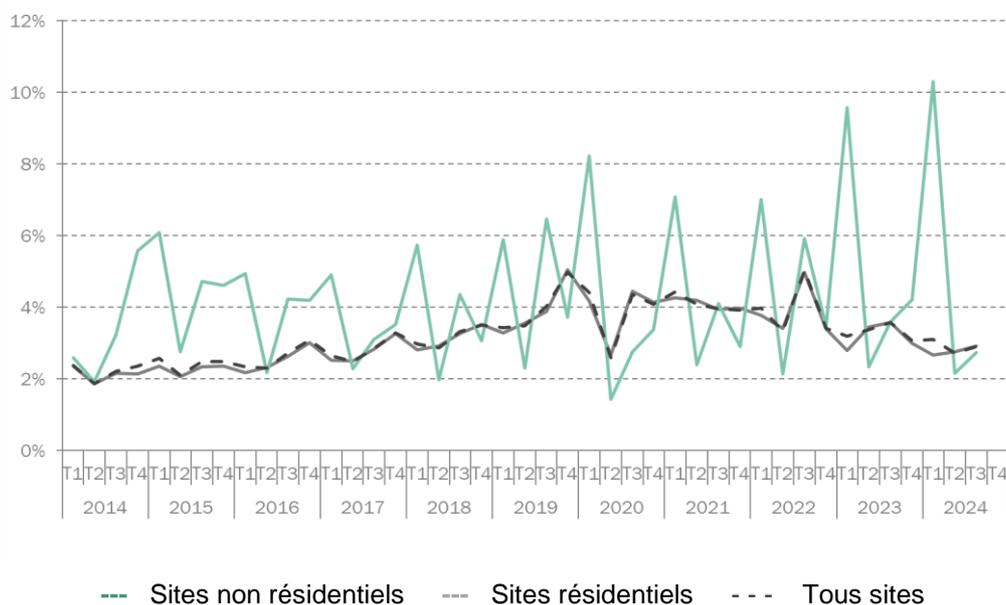
4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 43 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRD – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2024, 2,9% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

5.1. Prix repère de vente de gaz naturel à destination des clients résidentiels

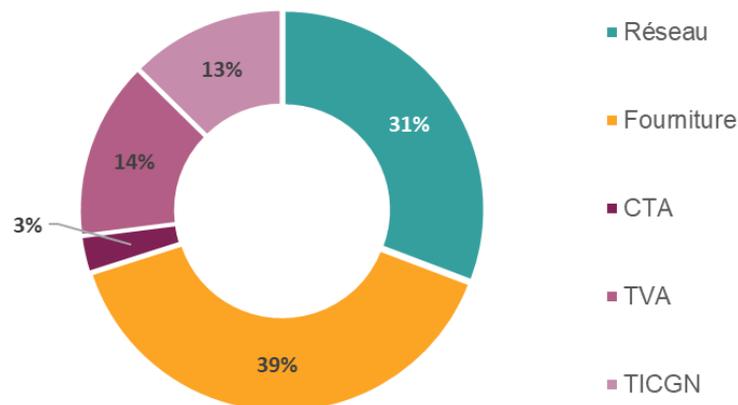
Les TRVG ont pris fin le 30 juin 2023. La CRE invite les anciens consommateurs aux TRVG qui n'auraient pas changé de contrat à comparer les offres proposées par les différents fournisseurs afin de souscrire celle qui leur convient le mieux. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie est un outil utile à cette fin.

Les consommateurs n'ayant pas quitté les TRVG au 30 juin 2023 ont été transférés à compter du 1er juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « offre de bascule », chez leur fournisseur historique.

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Comme les TRVG, les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

La CRE souligne que le prix repère de vente de gaz naturel qu'elle publie a un caractère indicatif et que les fournisseurs construisent librement leurs offres en fonction de leurs conditions d'approvisionnement, de leurs choix commerciaux, mais aussi des conditions contractuelles qu'ils proposent. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'une offre à prix fixe sur un an est susceptible de différer sensiblement du prix repère de la CRE qui reflète les variations mensuelles et trimestrielles du prix du gaz. Les consommateurs doivent tenir compte, pour comparer les offres proposées par les fournisseurs, des conditions contractuelles qui leur sont associées.

Figure 44 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 30 septembre 2024



Source : CRE

Définitions

Les différentes composantes du PRVG sont calculées conformément à la méthodologie publiée par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels.

Réseau (Transport, stockage et distribution) : Part couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (y compris CEE...).

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Au 1^{er} janvier 2024, elle s'élève à 16,37 €/MWh (elle était de 5,88 €/MWh en 2017)..

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

- 5,5 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) ;
- 20,0 % sur la part proportionnelle.

5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les TRVG proposés par ENGIE à partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu’au 30 juin 2023. Durant cette période, la CRE a continué de publier, chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l’application de la formule tarifaire d’ENGIE en l’absence de gel.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels.

Le graphique ci-dessous présente l’évolution des TRVG d’ENGIE en euros constants 2024 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique jusqu’au 30 juin 2023, puis à compter de cette date, l’évolution du prix repère de vente de gaz naturel de la CRE.

Le prix de référence par a été construit est dans la continuité de la structure historique du TRVG. Ainsi, l’évolution de l’indice à compter du 30 juin 2023 est comparable à ce qu’auraient été les TRVG s’ils avaient été maintenus.

Entre janvier 2008 et septembre 2024, les tarifs de gaz ont augmenté de 31,9 €/MWh en euros constants 2024.

Figure 45 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d’ENGIE hors taxes en euros constants 2024 par mégawattheure



Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv.-18	2,3%	mai-20	-1,3%	sept.-22	0,0%
févr.-18	1,3%	juin-20	-2,8%	oct.-22	0,0%
mars-18	-3,0%	juil.-20	-0,3%	nov.-22	0,0%
avr.-18	-1,1%	août-20	1,3%	déc.-22	0,0%
mai-18	0,4%	sept.-20	0,6%	janv.-23	16,7%
juin-18	2,1%	oct.-20	4,7%	févr.-23	0,0%
juil.-18	9,2%	nov.-20	1,6%	mars-23	0,0%
août-18	0,2%	déc.-20	2,4%	avr.-23	0,0%
sept.-18	0,9%	janv.-21	0,2%	mai-23	0,0%
oct.-18	3,2%	févr.-21	3,5%	juin-23	0,0%
nov.-18	5,8%	mars-21	5,7%	juil.-23	-17,8%
déc.-18	-2,3%	avr.-21	-4,1%	août-23	2,3%
janv.-19	-1,9%	mai-21	1,1%	sept.-23	-2,0%
févr.-19	-0,8%	juin-21	4,4%	oct.-23	11,6%
mars-19	0,0%	juil.-21	10,0%	nov.-23	4,6%
avr.-19	-2,1%	août-21	5,3%	déc.-23	5,7%
mai-19	-0,7%	sept.-21	8,7%	janv.-24	-3,6%
juin-19	-0,5%	oct.-21	13,9%	févr.-24	-9,9%
juil.-19	-6,8%	nov.-21	0,0%	mars-24	-5,6%
août-19	-0,5%	déc.-21	0,0%	avr.-24	-5,3%
sept.-19	-0,9%	janv.-22	0,0%	mai-24	1,6%
oct.-19	-2,4%	févr.-22	0,0%	juin-24	2,2%
nov.-19	3,0%	mars-22	0,0%	juil.-24	13,4%
déc.-19	0,6%	avr.-22	0,0%	août-24	2,16%
janv.-20	-0,9%	mai-22	0,0%	sept.-24	-1,20%
févr.-20	-3,3%	juin-22	0,0%		
mars-20	-4,6%	juil.-22	0,0%		
avr.-20	-4,4%	août-22	0,0%		

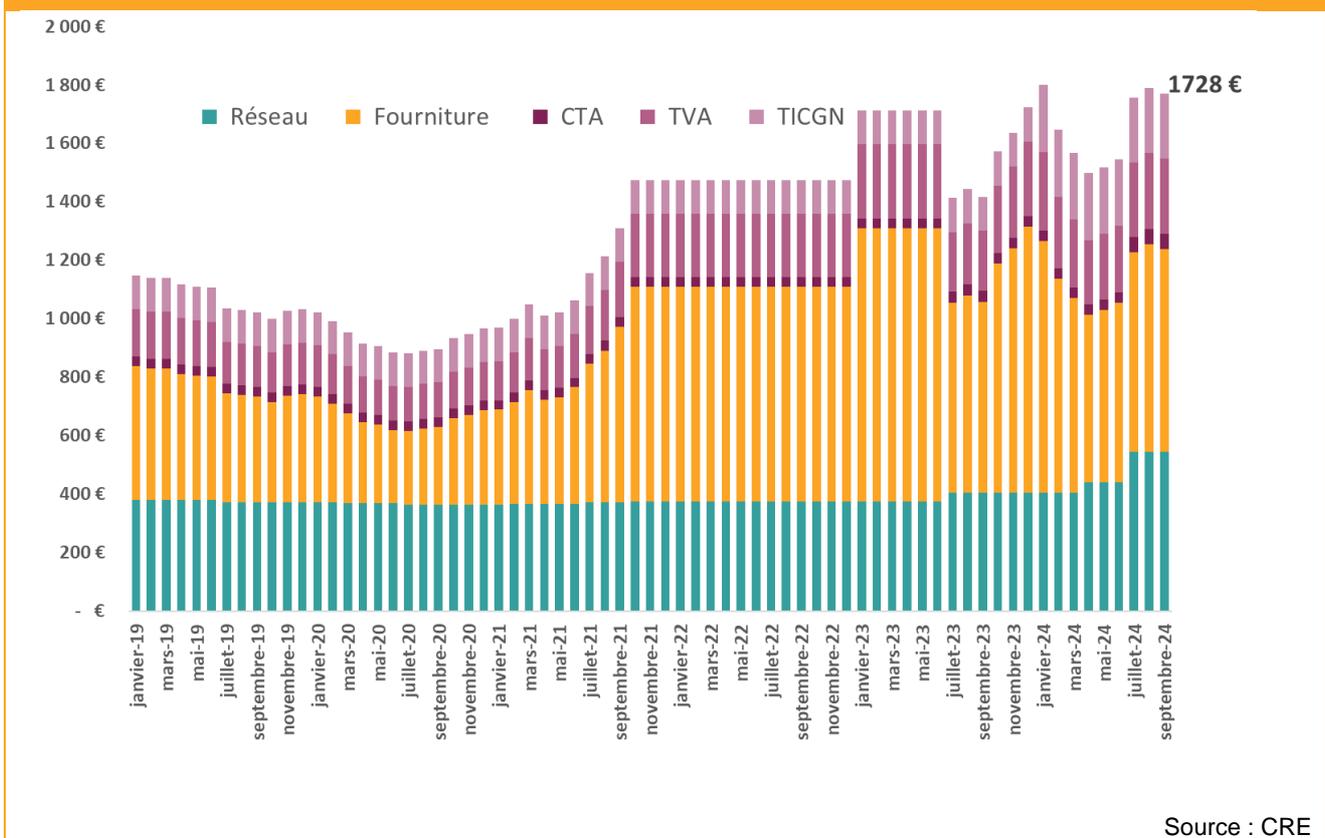
Note : Les évolutions mensuelles sont calculées selon la facture moyenne des consommateurs ; à partir de 2024 cette facture est recalculée à chaque mois de juillet d'après les données de GRDF afin d'intégrer les évolutions de consommation.

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Le graphique suivant donne la facture annuelle moyenne toutes taxes comprises résultant de l'application du TRVG puis du PRVG pour un client consommant 14 000 kWh (usage chauffage), jusqu'au 30 juin 2024 (bouclier tarifaire inclus jusqu'au 30 juin 2023). La composante d'approvisionnement évolue chaque mois. Le prix de la facture présenté est une projection sur 12 mois du prix du mois en vigueur.

Figure 46 : Évolution de la facture de gaz pour un client chauffage



5.4. Comparaison des offres

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel depuis le 1er juillet 2023.

Les consommateurs peuvent choisir librement une offre de marché qui répond à leurs besoins. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable :

- Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le prix de référence de gaz naturel de la CRE ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
- Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 27 septembre 2023 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées toutes taxes comprises (TTC) et hors promotion éventuelle.

Les offres sont comparées au prix de référence de gaz naturel publié par la CRE. Ce prix est indicatif, il ne constitue pas une offre pouvant être souscrite par les consommateurs.

Les offres signalées par le symbole  sont des offres vertes. Les consommations sont couvertes pour tout ou partie par des garanties d'origine. Le prix de référence de gaz naturel publié par la CRE n'est pas une offre verte.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres à prix fixes
- les offres indexées sur la référence de prix : Cette indexation peut être sur l'ensemble des composantes du prix repère publié par la CRE (abonnement et part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)
- les offres « indexées » qui incluent l'ensemble des offres indexées sur des produits de marché.
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les figures suivantes considère comme offres à prix variables les offres indexées sur la référence de prix, sur d'autres produits et les autres évolutions.

Offres à prix variable

Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »

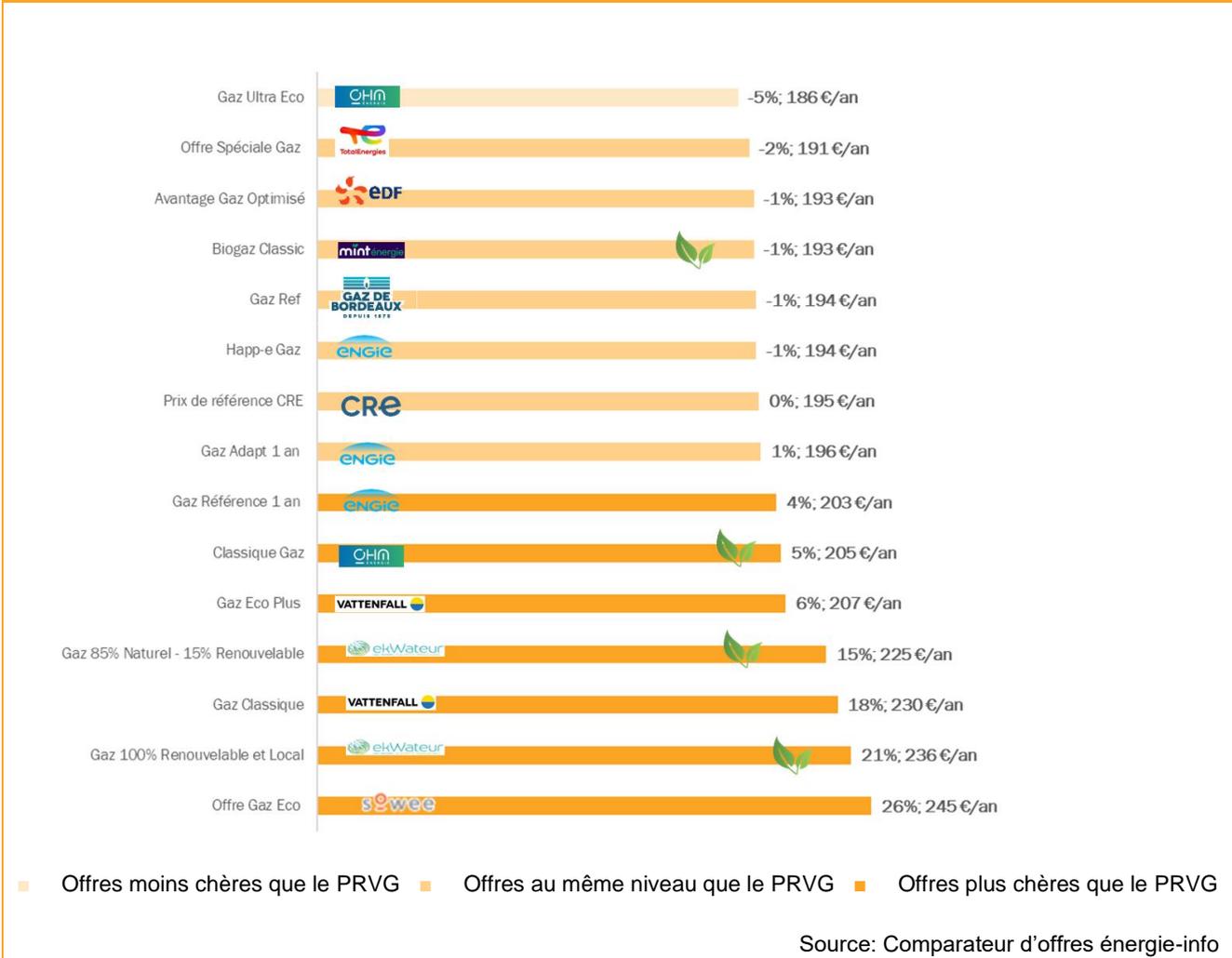
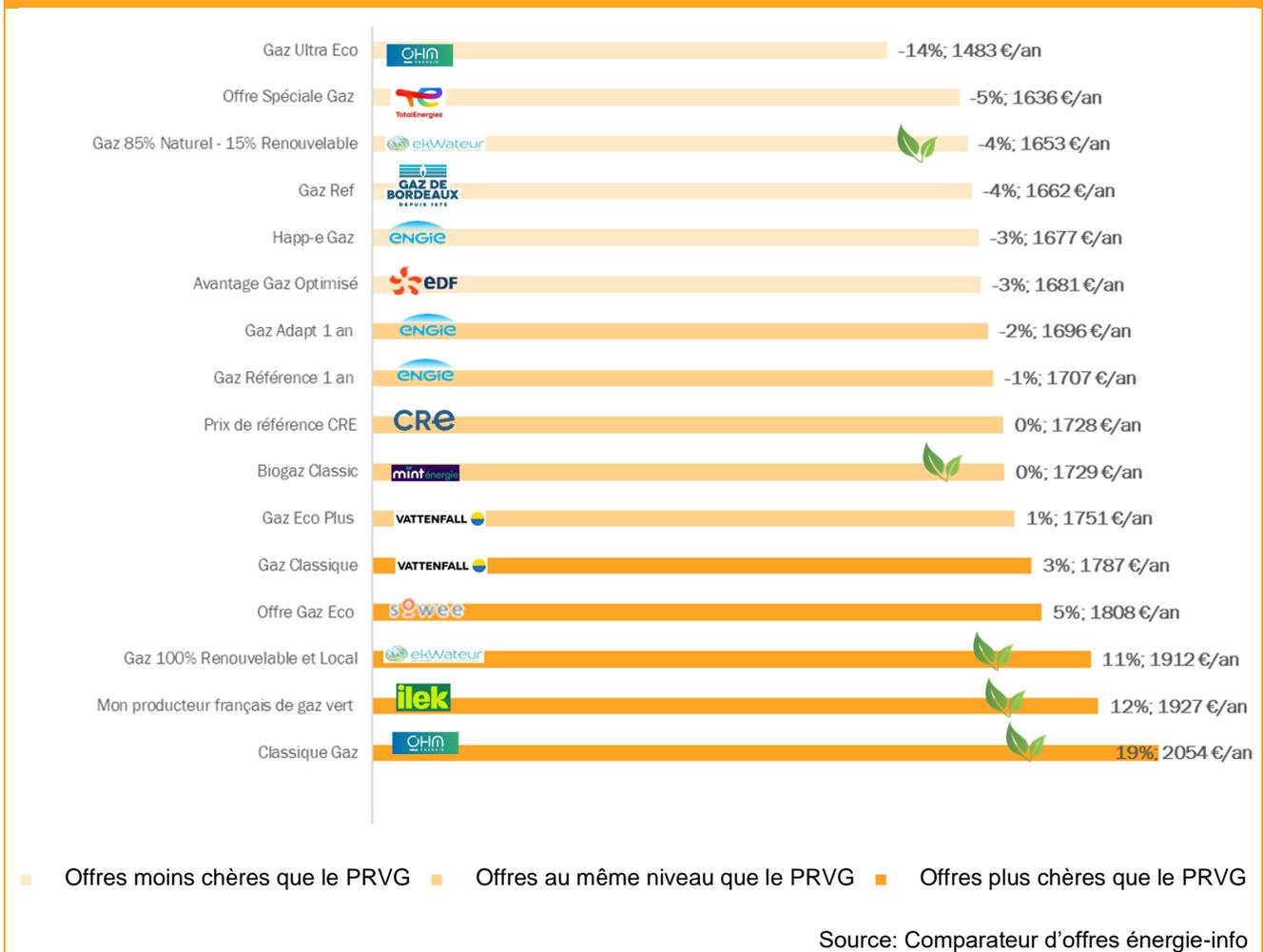


Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



Offres à prix fixe

Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »

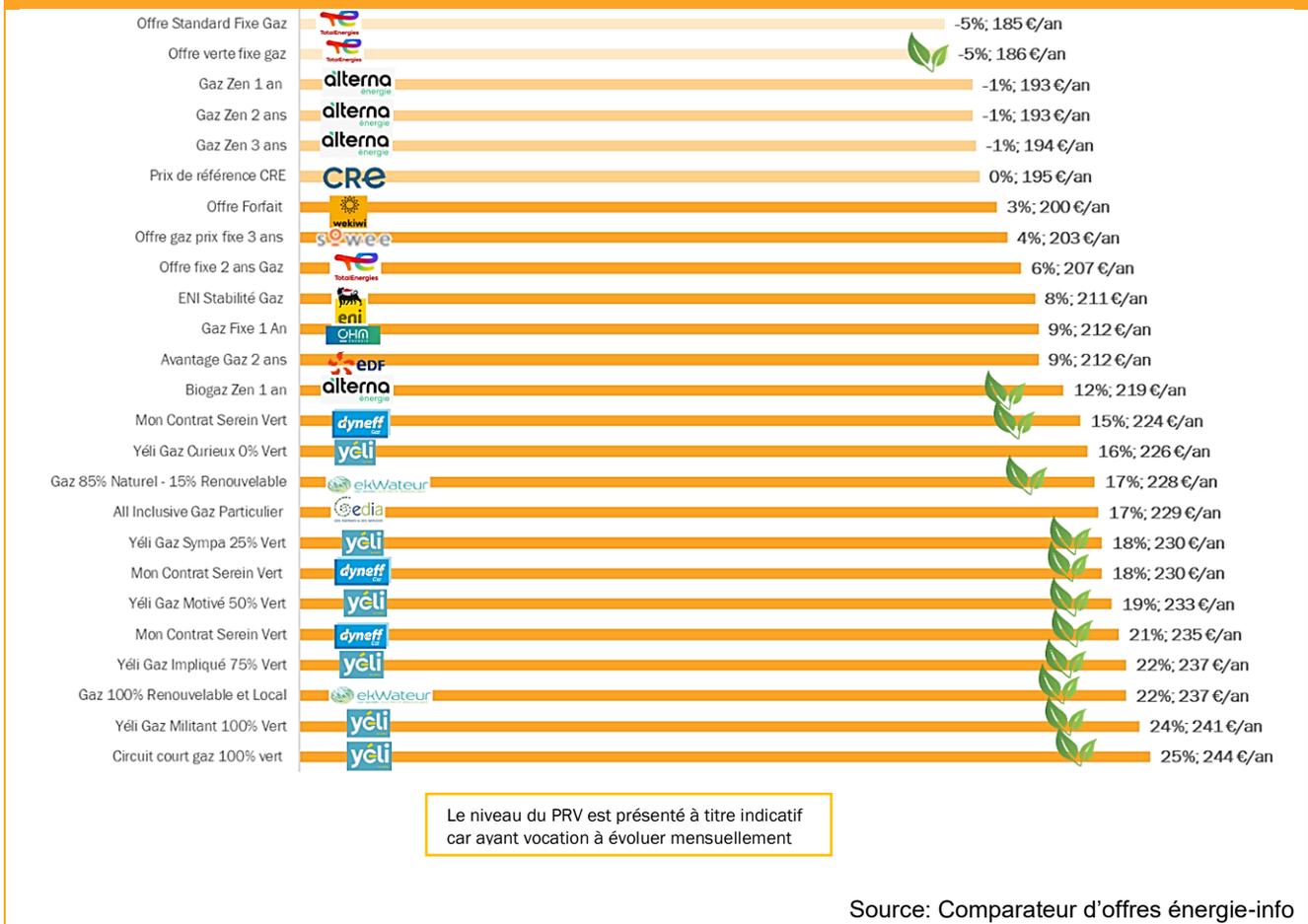
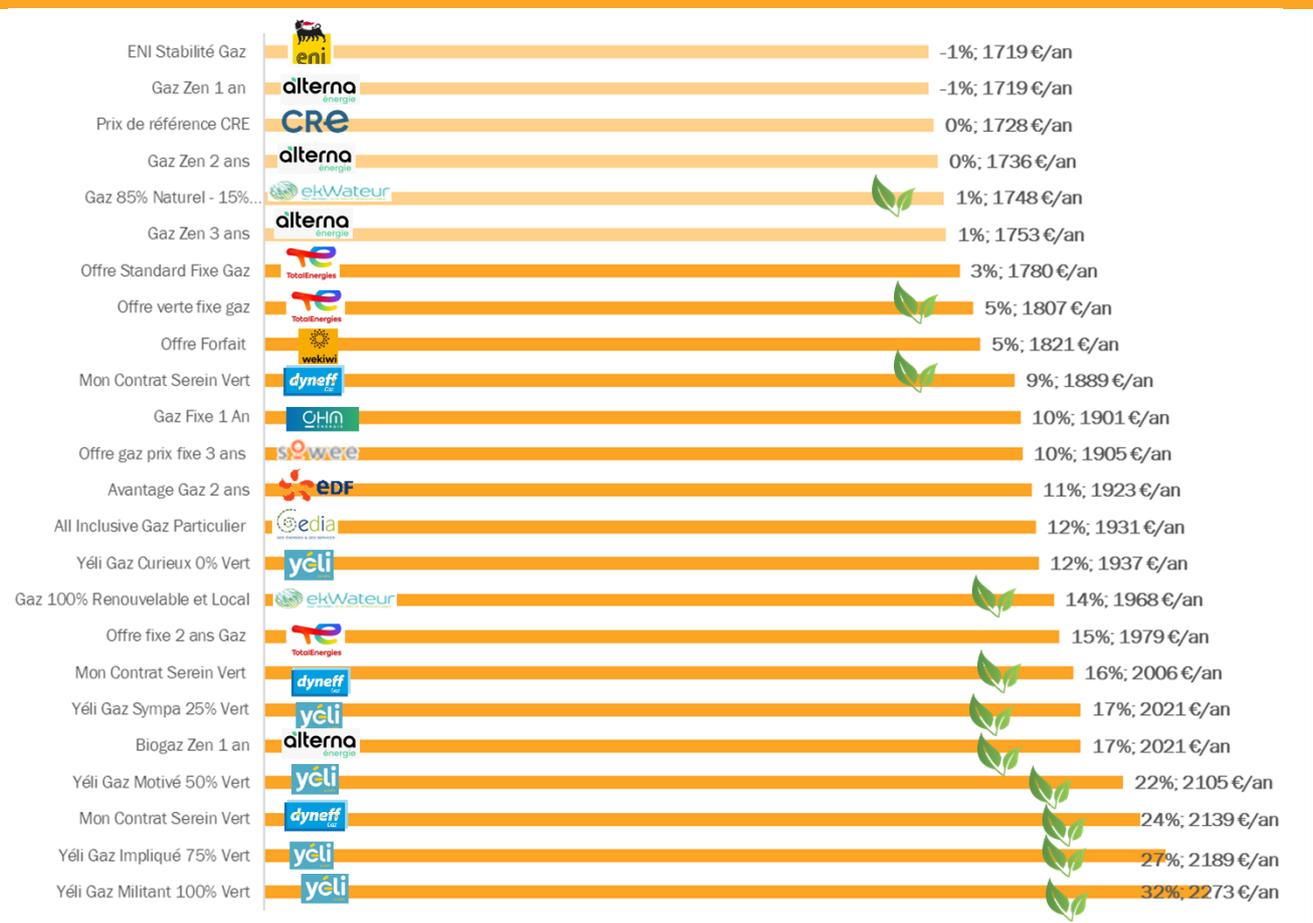


Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Le niveau du PRV est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement

Source: Comparateur d'offres énergie-info

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	12
Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	14
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché.....	14
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2024	15
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2024	16
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	17
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur	18
Figure 8 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC.....	19
Figure 9 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC	20
Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	22
Figure 11 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel.....	23
Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel	24
Figure 13 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	24
Figure 14 : Répartition des changements fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	25
Figure 15 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	25
Figure 16 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	26
Figure 17 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 septembre 2024.....	27
Figure 18 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2024	28
Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA	30
Figure 20 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA	30
Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	32
Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	33
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	34
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	35
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	36

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	37
Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	38
Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	39
Figure 29 : Typologie des sites en gaz naturel	41
Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	43
Figure 31 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	43
Figure 32 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2024	44
Figure 33 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2024 ..	45
Figure 34 : Indice HHI par segment de marché	46
Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	47
Figure 36 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	48
Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel.....	50
Figure 38 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel.....	50
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	51
Figure 40 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	51
Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel.....	52
Figure 42 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel.....	52
Figure 43 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	53
Figure 44 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 30 septembre 2024.....	54
Figure 45 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2024 par mégawattheure	56
Figure 46 : Évolution de la facture de gaz pour un client chauffage.....	58
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »	60
Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage»	61
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »	62
Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » ..	63

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	13
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	13
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	21
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur	28
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites	42
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée	42
Tableau 8 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	49
Tableau 9 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE	57

